Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-04011/

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dans ce document, le masculin inclut le féminin
lorsque cela s'applique.

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-551-12232-5
ISSN: 0715-6219

© Gouvernement du Québec 1989

Monsieur Michel Pagé
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Guy Jacob

Québec, le 6 novembre 1989

Le Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Michel Pagé

Québec, le 6 novembre 1989

Table des matières

Partie I
Le Ministère 9

— Historique 9
— Fonctions et pouvoirs du ministre 9
— Faits saillants de 1988-1989 9
— Direction du Ministère 12
— État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1988-1989 14
— Organigramme 28-29

Partie II
Les programmes 15

— Programme 1

Planification, recherche et enseignement 15
1.1 Planification et études économiques 15
1.2 Recherche agricole 16
1.3 Enseignement agricole 20

— Programme 3

Aide à la production agricole 23
3.1 Mise en valeur des productions 23
3.2 Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux 24
3.3 Santé animale 24
3.4 Administration et services régionaux 26

— Programme 5

Commercialisation des produits agro-alimentaires 31
5.1 Développement des entreprises de transformation 31
5.2 Développement des marchés 31
5.3 Contrôle de la qualité des produits 34

— Programme 7

Gestion du territoire agricole 41
7.2 Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes 41

— Programme 8

Gestion interne et soutien 43
8.1 Direction 43
8.2 Soutien administratif et technique 43

— Programme 10

Développement des pêches maritimes 47
10.1 Gestion des ressources, développement et administration 47
10.2 Contribution à l'exploitation et à la transformation de la ressource 49

Partie III
Lois administrées 51

Annexe 53

— Liste des directions régionales du M.A.P.A.Q. 53
— Liste des bureaux régionaux des pêches 55

Note

Les programmes 2 (Office du crédit agricole), 4 (Régie des assurances agricoles), 6 (Régie des marchés agricoles) ainsi que l'élément 1 du programme 7 (Commission de protection du territoire agricole) font l'objet de rapports distincts.

Partie I
Le Ministère

Historique

L'origine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation remonte à la création, en 1852, d'un Bureau d'agriculture. Dix ans plus tard, le nouveau ministre de l'Agriculture, François Evanturel, hérite de la responsabilité du Bureau. En 1869, celui-ci est intégré au Département de l'agriculture et des travaux publics. Puis, en 1887, le Premier ministre Honoré Mercier en fait le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et nomme le curé Labelle au poste de sous-ministre.

Par la suite, le Ministère change plusieurs fois de nom. En 1979, il devient le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Enfin, le 21 décembre de la même année, son nom est de nouveau modifié en celui de ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, par suite de l'intégration du secteur des pêches.

Fonctions et pouvoirs du ministre

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a les fonctions et les pouvoirs lui permettant de concevoir et d'appliquer les politiques et les programmes relatifs à la production, à la transformation, à la distribution, à la commercialisation et à la consommation des produits agro-alimentaires au Québec.

Il peut en outre accorder une aide financière, pour les fins susmentionnées, aux sociétés agricoles, aux cercles agricoles, aux syndicats et aux sociétés coopératives ainsi qu'aux producteurs agricoles en général.

Dans le cadre de ses fonctions, le ministre possède les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'inventaire nécessaires à l'élaboration de ses politiques et programmes.

À ces fins, il est chargé de la direction et de l'administration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Faits saillants de 1988-1989

Le projet bio-alimentaire et la philosophie de gestion mis de l'avant l'année dernière constituent les 2 éléments majeurs de la démarche amorcée au Ministère visant à dynamiser son action et à maximiser son impact. Les orientations d'action au nombre de 10 (cibles stratégiques) sont venues mettre en évidence la diversité des domaines dans lesquels œuvre le Ministère. C'est sous le signe de la continuité que le plan d'action 1988-1989 a été élaboré et les réalisations qui s'ensuivirent ne font que concrétiser la variété de nos actions qui s'étendent « de la terre à la table, en passant par la recherche, l'enseignement et la vulgarisation ».

C'est avec l'implication d'un personnel compétent et de partenaires dynamiques que le Ministère a obtenu au cours de 1988-1989 des résultats prometteurs pour le secteur bio-alimentaire québécois.

Ainsi, en matière économique, la promotion des intérêts du secteur bio-alimentaire québécois a constitué l'une des actions dont les résultats sont des plus marquants. Les négociations commerciales multilatérales, la mise en œuvre de l'accord de libre-échange et les ententes sur la stabilisation tripartite sont autant de dossiers où le Québec a marqué des gains importants. Pour la production porcine, par exemple, l'adhésion du Québec au programme national de stabilisation tripartite lui a permis de récupérer près de 35 millions de dollars en contribution du gouvernement fédéral.

Dans la même foulée, la publication d'un dossier détaillé sur l'équité des dépenses fédérales dans le secteur agricole, rédigé en collaboration avec la Coopérative fédérée de Québec et l'Union des producteurs agricoles, a modifié, à l'avantage du Québec, le contexte des relations fédérales-provinciales ainsi que la stratégie développée par les intervenants à ce sujet.

Dans un autre ordre d'idées, la mise en œuvre d'*Innovactions* s'est poursuivie en 1988-1989. Cent trente et un projets ont été mis de l'avant en ce qui concerne la transformation et la commercialisation des produits bio-alimentaires ainsi que relativement aux grands ensembles de cultures abritées. Ces projets représentent des investissements de 40,7 millions de dollars et des aides financières totalisant 10,7 millions de dollars, sous forme de subvention ou de garantie de prêt. La réalisation de ces projets aura permis la création de plus de 150 emplois.

L'aide accordée aux entreprises de transformation aura permis le renforcement de la capacité de gestion des entreprises, la concrétisation de projets manufacturiers à forte incidence sectorielle, la mise en place de systèmes de gestion de qualité et l'implantation de technologies de transformation inédites au Québec. Le fait le plus marquant dans le secteur de la transformation en 1988 a été le niveau exceptionnel des immobilisations, en hausse de 37,3 % par rapport à 1987.

C'est pendant l'exercice 1988-1989 que s'est tenue la première édition du concours *Les nouvelles annuelles de l'alimentation*, résultat de la collaboration du Ministère avec l'Association de la distribution alimentaire du Québec. On doit également mentionner le lancement du concept de *La Cuisine régionale au Québec* et la mise en place de projets pilotes en vue de l'implantation de ce concept dans 3 régions du Québec. Par ailleurs, en introduisant un nouveau volet au Programme de développement de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires québécois, le Ministère a joué un rôle stratégique dans le regroupement des activités de commercialisation.

En ce qui concerne le développement des exportations, 55 sociétés québécoises et 21 acheteurs étrangers ont bénéficié des services offerts par le Ministère. De plus, 79 produits québécois ont fait l'objet de 3 promotions majeures à l'étranger. L'ensemble de ces activités a généré des ventes additionnelles de 14 millions de dollars pour les entreprises québécoises.

Sur le plan régional, les professionnels des 12 directions régionales ont accentué leur rôle-conseil auprès des entreprises agricoles par un encadrement technico-économique soutenu. À cet égard, plus de 1 253 réunions agricoles ont permis de réunir un auditoire de près de 57 000 participants, 95 000 consultations individuelles ont été dispensées et plus de 450 événements de tranfert technologique ont été réalisés.

L'application du programme sur la gestion des fumiers a également fait partie de leurs préoccupations régulières. Plus particulièrement, 2 300 dossiers d'avis techniques reliés à un montant global de subventions atteignant près de 40 millions de dollars ont été réalisés.

En décembre 1988, le Ministère, la Fédération des producteurs de lait du Québec et le Collège Macdonald signaient une entente en vue de l'établissement d'une corporation pour administrer le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (P.A.T.L.Q.). Par suite des discussions avec Agriculture Canada, ce programme devrait intégrer les troupeaux inscrits au Contrôle canadien d'aptitudes des bovins laitiers (R.O.P.).

Au cours de la même période, le Ministère a parrainé la mise en place des 2 premières stations privées d'évaluation génétique pour béliers localisées à Sainte-Croix-de-Lotbinière et à Saint-Ulric-de-Matane. Également, 5 documents audiovisuels portant sur les sujets les plus pratiques reliés à la campagne ministérielle de conservation du sol et de l'eau ont été produits.

C'est au cours de l'exercice 1988-1989 qu'a été révisée en entier la Loi sur la protection du territoire agricole, ce qui a permis la sanction de la loi 100, le 12 avril 1989.

Dans le secteur des pêches commerciales, l'année 1988 a été marquée par un important ajustement à la baisse des prix des poissons de fond et par une diminution sensible des prix des autres espèces pêchées commercialement au Québec, à l'exception du crabe des neiges.

Ces fluctuations conjoncturelles ont mis d'autant en évidence la justesse des actions poursuivies par le Ministère: rationalisation de la pêche, utilisation optimale des débarquements, consolidation du secteur de la transformation et amélioration de la commercialisation.

Au chapitre de l'exploitation des ressources, les faits saillants de l'année 1988-1989 ont été les représentations auprès du gouvernement fédéral pour l'obtention de contingents individuels pour les pêcheurs semi-hauturiers de poissons de fond et l'obtention de contingents de pêche dans la zone des 200 milles marins. Dans le secteur de la transformation, la Loi sur la transformation des produits marins a été mise en application et des recherches ont été faites sur la mise au point de nouveaux produits et sur les possibilités d'utilisation des résidus de transformation. En ce qui concerne la commercialisation, les efforts ont porté, en collaboration avec la Société québécoise des pêches, sur la création d'un consortium de commercialisation, la société Socomer.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches, des aides financières de plus de 4 millions de dollars étaient autorisées pour l'agrandissement des centres de services pour bateaux de pêche de Cap-aux-Meules et Newport, l'approvisionnement en eau salée du parc industriel de pêche de Cap-aux-Meules et la construction d'usines de salaison à Blanc-Sablon, Rivière-Saint-Paul et Harrington Harbour.

Finalement, en aquiculture, des crédits de 2 millions de dollars ont été consacrés à la recherche sur l'élevage d'espèces à potentiel commercial et 27 projets d'entreprises aquicoles ont été acceptés pour une aide financière.

Dans les domaines de la recherche, du développement et du transfert technologique, de nombreux projets de recherche ont été réalisés dans tous les secteurs de l'agro-alimentaire. L'intensification de la recherche sur le dépérissement dans les érablières, le développement de systèmes-experts, les recherches sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et en génétique animale et végétale ont débouché sur de nombreuses publications scientifiques et techniques. D'autres travaux réalisés en collaboration avec des partenaires ont permis l'élaboration de nouveaux outils ou produits. Ainsi, une centaine de nouveaux produits alimentaires ont été créés et, de ce nombre, une quarantaine ont été commercialisés.

Le Ministère a aussi attribué, dans le cadre de son Programme d'aide à la recherche en agriculture, pêche et alimentation, des subventions aux chercheurs universitaires pour un montant de 3 millions de dollars. Plusieurs contrats de recherche ont été octroyés par le Ministère et par l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire. Il est important de rappeler que selon cette entente, 35 millions de dollars seront investis par les 2 gouvernements, de 1987 à 1990, en recherche, en innovation et en transfert technologique, ainsi qu'en conservation des sols et de l'eau.

Les activités de transfert technologique ont été nombreuses et importantes. Une centaine de projets d'innovations technologiques se sont réalisés. Dix-huit colloques sur divers sujets ont réuni 6 500 personnes. La publication de 200 documents d'information a permis de diffuser les plus récentes techniques et de maintenir à jour les recommandations sur les élevages et les cultures.

En matière d'enseignement, l'intégration d'une voie de sortie en serriculture à l'Institut de technologie agro-alimentaire (I.T.A.) de Saint-Hyacinthe permettra de former de la main-d'œuvre qualifiée pour ce secteur en développement. La réalisation d'une vaste campagne de promotion, sous le thème *Parce qu'on compte sur vous... trois fois par jour*, a permis de faire connaître davantage les instituts de technologie agro-alimentaire.

Dans le cadre de cette campagne, une brochure de prestige décrivant les possibilités de carrières pour les jeunes en agro-alimentaire a été largement distribuée. Enfin, une politique sur l'établissement en agriculture a été élaborée. Cette politique mettra l'accent sur la formation comme moyen de réussir en agriculture.

Tout en étant soucieux de maintenir, voire d'améliorer la qualité des aliments et la santé du cheptel québécois, le Ministère intervient pour assurer la protection des consommateurs et vitaliser l'industrie bio-alimentaire. Particulièrement, de concert avec le milieu, une norme a été élaborée pour éliminer la contamination par les furanes du lait dans les contenants de carton, une première en Amérique du Nord. En collaboration avec les mytiliculteurs et d'autres directions, le Ministère a réalisé un programme d'aide à la qualité des moules cultivées au Québec.

Également, beaucoup d'énergies ont été investies pour empêcher la propagation de l'acariose dans les ruchers, de manière à éliminer cette maladie du territoire québécois. Le consommateur étant l'inspecteur ultime des produits alimentaires par les choix qu'il exerce, nous avons accentué nos activités de sensibilisation en réalisant 18 documents d'information et un vidéo intitulé *Une recette gagnante*, à l'intention des manipulateurs d'aliments et du grand public.

Lors du regrettable incendie de Saint-Basile-le-Grand, nos équipes sont intervenues avec diligence et efficacité. En effet, dès le lendemain de la catastrophe, le personnel de la qualité des aliments et de la santé animale prélevait des échantillons de fruits, de légumes, de miel, de blé, de lait, de moulée et d'aliments divers provenant du secteur.

Les résultats des analyses réalisées à notre laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires ont été utilisés par les responsables de l'Environnement et de la Santé pour prendre des décisions importantes et déterminer les limites de la zone affectée.

Nos équipes ont aussi travaillé avec le comité d'experts, ont préparé et transmis sous forme de communiqués de nombreuses informations, ont réalisé plusieurs visites et ont établi un service de lignes téléphoniques afin de renseigner les consommateurs, les éleveurs, les agriculteurs, les vétérinaires, les agronomes et l'ensemble des intervenants sur les précautions et les directives à suivre pour diminuer les risques de contamination. L'importante collaboration de la direction régionale Richelieu — Saint-Hyacinthe dans le dossier ne peut être passée sous silence. Également, l'établissement du montant des indemnités versées aux producteurs affectés par l'incendie de l'entrepôt de B.P.C. de Saint-Basile-le-Grand et, pour le secteur agricole, la mise en application du programme d'aide instauré par le gouvernement doivent être soulignés.

Après le sinistre, des programmes de surveillance ont permis de veiller à l'élimination ou à l'enfouissement des denrées ou des ruchers contaminés lors du sinistre. Un contrôle des populations animales touchées et une étude sur l'effet des B.P.C. sur la santé animale ont été entrepris.

Enfin, dans la lignée des diverses collaborations et à la suite d'une négociation, le Ministre signait, au début de 1988-1989, une nouvelle entente triennale avec la Communauté urbaine de Montréal et les villes

de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments. Dans le but de participer à la consolidation de certaines productions et au développement de nouvelles, 6 plans d'intervention intégrés ont été élaborés, sous la responsabilité des coordonnateurs de secteurs, dans les domaines que le Ministère a décidé de prioriser, soit l'agriculture biologique, le bovin de boucherie, les céréales d'alimentation humaine, le soya, les cultures abritées et l'horticulture ornementale.

L'élaboration de ces plans d'intervention s'est faite avec la contribution d'experts du Ministère et en concertation avec l'ensemble des intervenants des secteurs concernés.

Afin de permettre au Ministère de continuer d'affirmer son leadership dans le secteur bio-alimentaire québécois, nous avons entrepris, au cours de l'exercice 1988-1989, l'élaboration de notre nouveau projet bio-alimentaire. C'est ainsi qu'une vaste consultation a été effectuée auprès du personnel du Ministère et des principaux chefs de file de ce secteur afin de définir ensemble nos grands défis des années 1990. Ce nouveau projet bio-alimentaire sera dévoilé à l'automne 1989.

Le Conseil de direction

Direction du Ministère

Personnel en poste en 1988-1989

Ministre
— Michel Pagé

Directrice de cabinet
— Suzanne Pilote

Ministre délégué aux Pêcheries
— Yvon Picotte

Directeur de cabinet
— Pierre Lacoursière

Sous-ministre
— Ghislain Leblond

Secrétaire du Ministère et directeur du Bureau du sous-ministre
— André Gervais

Sous-ministre adjoint des services à la gestion, de la recherche et de l'enseignement
— André Vézina

Sous-ministre adjoint de la production et des affaires régionales
— Guy Jacob

Sous-ministre adjoint des affaires économiques, industrielles et commerciales
— Jean-Yves Lavoie

Sous-ministre adjoint de la qualité des aliments et de la santé animale
— Yvan Rouleau

Sous-ministre adjoint des pêches et de l'aquiculture
— Robert Lemieux

Direction des études économiques
— Raymond Cloutier (intérim)

Direction des communications
— André Gervais (intérim)

Bureau de la répondante à la condition féminine
— Jocelyne Parisé

Service des enquêtes
— Gilles Paiement

Service juridique
— Jean-Paul Dupré

Direction de la vérification interne
— René Laforte

Direction de la comptabilité
— Jacques Mélançon

Coordonnateur aux affaires autochtones
— Gilles Drolet

Direction des approvisionnements et services
— André Bédard

Gestion et conservation des ressources
— Gary Coupland

Direction des productions animales
— Charles-Henri Larouche

Direction des ressources financières
— André Abgral

Direction des ressources humaines
— Gaston Gaudreau

Direction des systèmes
— André Roy

Coordination et évaluation des programmes
— Jacques Landry

Direction de la coordination scientifique et technique
— Daniel Chez

Direction de la recherche agro-alimentaire
— Jean Hébert

Direction de l'enseignement en agro-alimentaire
— Pascal Van Nieuwenhuyse

Coordination
— Michel Magnan

Direction de la statistique et de la conjoncture
— Normand St-Onge (intérim)

Direction de l'économie
de la production
— Yves Lapierre (intérim)

Direction de l'analyse sectorielle
— Bertrand Belzile (intérim)

Direction de l'analyse des politiques
— Marc Dion (intérim)

Direction du développement industriel
— Gaston Plourde

Direction de la commercialisation
— Yves Proulx

Direction des marchés extérieurs
— Guy Beaudoin

Direction de la santé animale
— Denis Sanfaçon (intérim)

Direction de la normalisation des aliments
— Louis Rousseau (intérim)

Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires
— Jacques Boulanger

Direction de l'inspection des produits végétaux
— Louis Rousseau

Direction de l'inspection des produits laitiers
— Gaétan Busque

Direction de l'inspection des produits marins
— Michel Lemay

Direction de l'inspection des aliments à la consommation
— Serge Robert

Direction de l'inspection des produits carnés
— André Simard (intérim)

Direction des pêches maritimes, services administratifs
— Jules Poirier

Direction des pêches maritimes, groupe d'analyse et de coordination
— Jean-Paul Lussiaà Berdou

Direction des pêches maritimes, services aux usagers
— Jean Carbonneau

Direction des pêches maritimes, recherche scientifique et technique
— Lucien Poirier

Direction des pêches maritimes—bureaux régionaux:

Gaspésie
— André Chadillon

Côte-Nord
— Danielle Hébert

Îles-de-la-Madeleine
— Réjean Richard

Québec
— Jean-Guy Demers

Blanc-Sablon
— Serge Dumas

Bureaux régionaux du M.A.P.A.Q.

Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
— Jacques Olivier

Québec
— Jacques St-Hilaire

Beauce-Appalaches
— Richard Pelletier

Bois-Francs
— Raymond Laflamme

Estrie
— Léonel Bombardier

Richelieu — Saint-Hyacinthe
— Paul Sauvé

Sud-Ouest de Montréal
— Denys Vinet (intérim)

Outaouais
— Jean-Marc Tremblay

Abitibi-Témiscamingue
— Marc Parent

Nord de Montréal
— Réal Gendron

Mauricie
— Alain Tremblay

Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord
— Charles-Henri Larouche

Organismes agricoles

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (S.O.Q.U.I.A.)
— William Lacoursière

Office du crédit agricole du Québec
— Michel St-Pierre

Régie des assurances agricoles
— Guy Blanchet

Régie des marchés agricoles
— Gilles Prégent

Commission de protection du territoire agricole
— Pierre-Luc Blain

Commission des courses de chevaux du Québec
— Louis Bernard

État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1988-1989

Programmes/Éléments	Budgets ('000 $)	Dépenses
1- Planification, recherche et enseignement		
1- Planification et études économiques	2 494	2 448
2- Recherche agricole	27 588	26 562
3- Enseignement agricole	14 178	14 075
Total	**44 260**	**43 085**
3- Aide à la production agricole		
1- Mise en valeur des productions	18 953	15 469
2- Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux	22 608	18 612
3- Santé animale	20 872	20 059
4- Administration et services régionaux	34 363	33 872
Total	**96 796**	**88 012**
5- Commercialisation des produits agro-alimentaires		
1- Développement des entreprises de transformation	6 932	4 816
2- Développement des marchés	19 872	18 821
3- Contrôle de la qualité des produits	24 074	23 569
Total	**50 878**	**47 206**
7- Gestion du territoire agricole		
2- Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes	28 269	27 913
Total	**28 269**	**27 913**
8- Gestion interne et soutien		
1- Direction	2 386	2 353
2- Soutien administratif et technique	31 359	30 710
Total	**33 745**	**33 063**
10- Développement des pêches maritimes		
1- Gestion des ressources, développement et administration	5 973	5 708
2- Contribution à l'exploitation et à la transformation de la ressource	16 057	11 376
Total	**22 030**	**17 084**
Prêts, placements et avances	**—**	**204**
Total	**275 978**	**256 567**

Partie II
Les programmes

Programme 1
Planification, recherche et enseignement

Ce programme a pour objectifs d'orienter l'évolution de l'agriculture en fonction des besoins du milieu, de résoudre des problèmes au moyen de recherches et de former des personnes compétentes en agriculture.

Éléments de programme	Budget	Dépenses
	('000 $)	
1.1 Planification et études économiques	2 494,3	2 448,1
1.2 Recherche agricole	27 588,0	26 561,9
1.3 Enseignement agricole	14 177,7	14 074,7
Total	**44 260,0**	**43 084,7**
Effectifs du programme	**544**	

Élément 1.1
Planification et études économiques

Mandat général

La Direction générale de l'économie fournit une expertise approfondie sur l'environnement politico-économique dans lequel évoluent les secteurs de l'agro-alimentaire, des pêcheries et de l'alimentation. Cette expertise permet d'orienter, à moyen et à long termes, les interventions et les politiques de développement de chacun des sous-secteurs de l'industrie bio-alimentaire. Quatre unités développent et fournissent cette expertise, soit la Direction de l'économie des marchés, la Direction de l'analyse des politiques, la Direction de l'économie de la production et la Direction de la statistique et de la conjoncture.

Économie des marchés

En 1988-1989, le personnel de la Direction de l'économie des marchés a participé aux réunions du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et à celles des offices nationaux de commercialisation des œufs, du poulet et du dindon.

La Direction a également pris part aux discussions fédérales-provinciales touchant à la création d'un office national de la pomme de terre. Elle a de plus participé aux travaux du Comité national de coordination sur les plans nationaux de commercialisation visant à assurer le suivi du rapport Price Waterhouse. De même, elle a contribué à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité consultatif québécois sur les plans nationaux de commercialisation. La Direction a en outre collaboré au Comité d'examen de la Loi sur la mise en marché de produits agricoles et des législations connexes.

Dans le cadre des négociations multilatérales, le personnel de la Direction a participé aux différentes rencontres fédérales-provinciales et interministérielles tenues tant au plan national que provincial. On y a présenté la position du Québec et du Ministère sur les propositions de changement des règles commerciales du G.A.T.T. Au sujet du libre-échange, la Direction a coordonné les activités du Comité interministériel sur les mesures d'adaptation proposées pour l'industrie agro-alimentaire.

Dans le domaine des pêches, la Direction a coordonné et participé à 3 études touchant l'activité primaire, la transformation et la commercialisation des produits marins.

Analyse des politiques

La Direction de l'analyse des politiques a été le maître d'œuvre dans l'élaboration d'un dossier sur l'équité des dépenses fédérales dans le secteur agricole. À ce sujet, elle a publié un document intitulé *Les interventions fédérales dans l'agro-alimentaire au Québec — Une question d'équité.*

La Direction a aussi préparé un plan d'intervention dans les relations fédérales et interprovinciales pour les années 1988-1990. Elle a également coordonné la préparation des documents nécessaires à la participation de la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres de l'Agriculture.

Elle a par ailleurs assumé la négociation qui a mené à la signature, par le Ministre, le 27 février 1989, de l'entente sur la stabilisation tripartite des prix du porc.

La Direction a aussi coordonné le processus de vérification administrative du U.S. Department of Commerce concernant la révision du droit compensateur imposé par les États-Unis sur le porc vivant importé au Canada. Elle a de plus préparé la réponse concernant une nouvelle enquête en droits compensateurs sur la viande de porc.

Sur le plan de la politique québécoise, la Direction a coordonné la participation du Ministère aux sommets socio-économiques régionaux tenus au cours de la dernière année et elle a assuré le suivi des dossiers. Elle a de plus préparé un dossier pour la création d'un organisme de concertation sur la qualité du porc et des produits porcins. Enfin, la Direction participe à l'élaboration du projet bio-alimentaire pour les années 1990-1993.

Économie de la production

La Direction de l'économie de la production a procédé à une mise à jour des 10 modèles de coût de production servant à appliquer le programme québécois d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle a également élaboré 6 nouveaux modèles touchant les productions de veau d'embouche, de céréales, de la tomate et des concombres de conserverie.

Le personnel a aussi oeuvré au sein de plusieurs comités et groupes de travail des conseils consultatifs du Ministère (C.P.A.Q., C.P.V.Q., C.E.G.A.Q., C.R.E.A.Q.). Il a en outre poursuivi le développement de la banque de données comptables C.I.A.G.A.; cette année, il a effectué le traitement et l'analyse de plus de 1 500 dossiers de producteurs.

La Direction a également publié une revue statistique sur les ventes de veaux et de bouvillons aux encans spécialisés de 1987-1988, en plus d'élaborer un guide d'établissement dans la production de céréales de consommation humaine. Enfin, elle a été mandatée pour établir le montant des indemnités à verser aux producteurs agricoles affectés par l'incendie de l'entrepôt de B.P.C. de Saint-Basile-le-Grand.

Statistique et conjoncture

La Direction de la statistique et de la conjoncture a produit des documents statistiques sur le recensement agricole, un profil des industries bio-alimentaires et des entreprises agricoles. Par ailleurs, elle a poursuivi la publication du bulletin hebdomadaire *Agri-Pêche* en plus de publier le rapport annuel portant sur les performances de l'industrie bio-alimentaire en 1988 et les perspectives économiques pour 1989.

Dans le cadre de ses activités régulières, la Direction a répondu à de nombreuses demandes d'informations statistiques tout en s'occupant de la mise à jour de la banque de données socio-économiques du Ministère et de la gestion du centre de références de la Direction générale.

Enfin, la Direction a réalisé des études sur la main-d'œuvre agricole, sur le secteur horticole, de même que sur les entreprises de transformation et leurs produits.

Élément 1.2
Recherche agricole

Mandat général

Les actions du Ministère en ce domaine portent sur le développement et la transmission des connaissances scientifiques et technologiques pour tout le secteur agro-alimentaire. Cette vocation s'articule autour des 3 volets suivants: la recherche et le développement technologique; le transfert technologique; et enfin, la coordination des activités.

Recherche et développement technologique

La recherche et le développement technologique se concrétisent par la mise en marche de nombreux travaux et par l'attribution et le suivi de subventions et de contrats accordés aux universités et aux entreprises privées.

Sols

Près de 30 projets de recherche furent conduits sur la connaissance, la conservation et l'utilisation optimale de la ressource sol. Les plus importants furent:

- la poursuite de l'inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec;
- l'élaboration des nouvelles méthodes d'analyse chimique des sols et des plantes permettant de normaliser les recommandations des fumures et des amendements organiques et inorganiques;
- l'étude de l'influence de pratiques culturales et de modes de fertilisation sur l'évolution et la productivité des sols à long terme;
- la conduite de nombreux travaux de recherche en chimie et en fertilité des sols.

Productions animales

Le mandat de la Direction des productions animales consiste à gérer les programmes génétiques, techniques et technico-économiques dispensés par le Ministère; à siéger au sein de comités provinciaux et nationaux; à offrir son expertise aux différentes instances du Ministère; et enfin, à participer à la mise au point de nouveaux outils de gestion des élevages.

Alimentation et nutrition

Le personnel du secteur de l'alimentation et de la nutrition a exercé son rôle d'expert auprès du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) et du programme d'évaluation des porcs commerciaux, en plus de collaborer, avec l'I.T.A. de La Pocatière, à la préparation du cours par correspondance sur la production porcine. Il a aussi réalisé plusieurs expériences sur divers régimes alimentaires pour les agneaux, les dindes, les poulets à griller et les bouvillons, tout en siégeant à de nombreux comités.

Animaux à fourrure

Au secteur des animaux à fourrure le personnel a assuré le suivi de 2 projets de mise au point technique sur l'élevage du renard. Les autres activités ont porté notamment sur l'évaluation des pertes subies par les populations de renards par suite des passages d'avions, de même que sur la participation à des séances de formation sur l'insémination du renard. En plus de collaborer aux travaux de divers comités, le personnel a préparé un rapport sur la situation de l'élevage du renard au Québec.

Aviculture

Le personnel du secteur avicole a fait le suivi, chez 2 éleveurs, d'un troupeau de reproduction de dindons lourds et d'un troupeau de 27 000 pondeuses Leghorn commerciales. Il a aussi participé à 9 réunions du comité tripartite sur le contrôle de la qualité des œufs. Enfin, une cinquantaine de visites de producteurs-échecs ont été effectuées dans le cadre du programme de contrôle de la qualité des œufs.

Bovins de boucherie

Dans le secteur des bovins de boucherie, le programme d'évaluation génétique des bovins (P.E.G.) à domicile a entraîné la participation de 413 producteurs. Plus de 9 000 certificats de vaches ont été délivrés. Quant aux 8 stations, elles ont accueilli 873 taureaux appartenant à 8 races différentes.

En plus de prendre part à divers comités, le personnel du secteur a diffusé une nouvelle version du logiciel de suivi des taureaux en station. Il a aussi participé à l'appréciation de ces taureaux, publié un dossier explicatif du P.E.G. à domicile, préparé un cahier des normes techniques pour l'évaluation génétique des taureaux en station, et, enfin, diffusé des informations techniques.

Bovins laitiers

Le nombre de troupeaux inscrits au Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (P.A.T.L.Q.) s'est maintenu. Près de 300 000 vaches laitières, dans 8 186 troupeaux, sont inscrites au P.A.T.L.Q., soit près de 60 % des vaches laitières du Québec. Les techniciens du secteur des bovins laitiers ont effectué 389 reprises de tests et tests de vérification, de même que 414 visites et enquêtes sur les fermes pour s'assurer de l'application des règlements du P.A.T.L.Q.-Officiel.

Le Ministère, la Fédération des producteurs de lait du Québec et le Collège Macdonald ont signé un protocole d'entente pour la formation, prévue en mai, de la corporation pour l'administration du P.A.T.L.Q. Les discussions avec Agriculture Canada se sont poursuivies afin d'intégrer les 900 troupeaux du R.O.P. au P.A.T.L.Q.

Enfin, les autres activités du secteur consistent en la diffusion de conseils techniques, la participation aux travaux de divers comités et la poursuite d'une étude sur la croissance des génisses laitières.

Production caprine

Dans le secteur caprin, les projets en démarrage ont porté sur la qualité de la fibre mohair, l'arthrite encéphalite et le contrôle laitier. Un cours par correspondance a également été élaboré.

Production cunicole

Le personnel du secteur cunicole a collaboré à 7 projets de développement technologique et en a diffusé les résultats lors d'un colloque. Il a aussi participé à une mission d'experts français au Québec en vue d'établir des échanges de transfert technologique. Toujours dans ce secteur, un nouveau logiciel de traitement de données d'élevage, le GT-CLAP, a été implanté en remplacement du programme P.C.P.C.

Production ovine

Cette année, 141 producteurs ovins ont participé au programme d'évaluation génétique à domicile, pour un total de 4 558 agneaux. Le personnel du secteur ovin a aussi collaboré à la mise en place de 2 stations d'évaluation génétique des béliers, en plus de vulgariser le programme d'aide à la production ovine et de diffuser le logiciel GT-OVINS. Enfin, lors d'un projet pilote d'insémination, 3 424 brebis ont été inséminées chez 61 éleveurs, ce qui représente des augmentations respectives de 71 % et 25 % par rapport à l'an dernier.

Production porcine

Dans le secteur porcin, les activités ont porté, entre autres choses, sur 3 programmes. Le Programme d'analyse des troupeaux porcins du Québec (P.A.T.P.Q.) visait 295 troupeaux et 36 757 truies. Le Programme d'évaluation génétique et de promo-

tion de la femelle hybride a touché 30 000 porcs de race, 35 000 femelles hybrides et 800 verrats hybrides évalués. Quant au Programme d'évaluation des porcs commerciaux (P.E.P.C.), il a porté sur les tests 6-7-8.

Le personnel du secteur a aussi négocié avec divers intervenants pour la création d'une corporation de gestion du Programme d'évaluation des porcs commerciaux. Il a également participé au comité ministériel pour la création d'un organisme voué à la gestion des programmes porcins du Ministère. Enfin, il a établi des liens fonctionnels entre le P.A.T.P.Q. et les systèmes privés de gestion technique.

Programmes informatisés

Le secteur de la gestion des programmes informatisés a procédé à l'implantation de 3 logiciels. Le système SIDDA-BA6/PHASE 1 permet de transférer par disquette aux éleveurs les données du P.A.T.P.Q. Le système CYRILLE, servant à la gestion des données sur les verrats à la station de Saint-Cyrille-de-Wendover, a été implanté. Finalement, le système de gestion technique ovin OVITEC, version 1.10, a été développé et implanté. Les autres activités du secteur ont porté sur un projet de cueillette de données porcines en porcherie sur micro-ordinateur portatif, de même que sur l'entretien du système PLANI-STATION et la distribution de la version 3.10.

Centre d'insémination porcine du Québec

Au Centre d'insémination porcine du Québec, le nombre d'inséminations a augmenté de 15% pour atteindre 10 800. De plus, un nouveau dilueur de semence a été mis au point. Enfin, différentes études et démarches ont été réalisées en vue de la privatisation de l'établissement.

Productions végétales

Quelque 160 travaux de recherche, travaux d'essai et de développement portant sur les productions végétales ont été menés en 1988-1989. Parmi les activités et les réalisations d'importance, mentionnons:

- la poursuite des programmes de recherche visant la création de variétés de blé, de féverole, de soya et de pommes de terre bien adaptées à nos conditions climatiques;
- l'évaluation de nombreux cultivars et traitements herbicides dans diverses cultures dont les résultats ont débouché sur des recommandations aux producteurs;
- le développement de nouveaux systèmes de cultures sous abri pour la production de primeurs et pour prolonger les périodes de production de la fraise, des crucifères, de l'asperge et de la pomme de terre;
- l'exécution de travaux visant la fabrication de sondes moléculaires non radioactives pour la détection des maladies virales et bactériennes importantes;
- la réalisation de nombreux travaux de recherche sur la régie des cultures et la conservation des récoltes dans la perspective d'une protection accrue et d'un souci de conservation des ressources sol et eau;
- l'exploitation du Centre de recherche acéricole de Tingwick et la réalisation, sur place, d'une quinzaine de projets de recherche sur les causes, le diagnostic et la solution au dépérissement dans les érablières.

Conservation et transformation des aliments

Afin d'ajouter à la valeur des produits alimentaires, le Ministère a réalisé des travaux qui ont conduit aux résultats suivants:

- développement important des connaissances sur l'ultrafiltration et la coagulation en continu dans la fabrication fromagère, ce qui a notamment conduit à la mise au point d'un procédé de fabrication de fromage Havarti qui sera développé industriellement;
- élaboration et mise sur pied, dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire, d'un programme de recherche de 3 ans sur la conservation des aliments;
- réalisation d'une soixantaine de publications, rapports techniques et conférences;
- création, à la demande des entreprises, d'une centaine de nouveaux produits alimentaires de qualité industrielle.

Génie rural

Les principales actions en génie rural ont été réalisées dans les domaines suivants:

- les constructions rurales, avec insistance sur l'amélioration des conditions d'ambiance dans les bâtiments d'élevage;
- le machinisme agricole pour améliorer l'efficacité et la sécurité des équipements en plus de promouvoir les économies d'énergie;
- l'hydrologie, notamment par le développement de logiciels pour l'aménagement des cours d'eau et la gestion de l'eau;

— la normalisation, par la définition de normes et par des services techniques rendus à de nombreux producteurs aux prises avec d'importants problèmes de tensions parasites dans leurs bâtiments d'élevage.

Travaux réalisés par des partenaires

Les universités québécoises ont soumis 310 projets au Ministère dans le cadre du Programme d'aide à la recherche en agriculture, pêche et alimentation. De ce nombre, 133 ont fait l'objet d'attribution de subventions totalisant 3 070 300 $ pour l'année 1988-1989.

En outre, le Ministère a reçu 53 demandes dans le cadre du Programme de bourses d'assistance à la recherche en agriculture, pêche et alimentation. De ce nombre, 15 bourses de deuxième cycle, de 8 000 $ chacune, ont été accordées, pour un total de 122 000 $.

Contrats de recherche et d'essai

La Direction de la recherche agro-alimentaire administre actuellement 10 contrats de recherche, dont les principaux sont réalisés par l'Université Laval et par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. En 1988-1989, ces contrats représentaient des déboursés de 828 000 $. Ils sont surtout orientés vers la mise au point rapide de solutions à des problèmes urgents et importants dans les domaines de la santé animale, de la conservation des aliments et de la protection des cultures.

Le Ministère réalise par ailleurs de nombreux essais dans ses stations de recherche, en particulier sur l'évaluation des cultivars et des pesticides, afin de faire des recommandations. En 1988-1989, la Direction de la recherche agro-alimentaire a octroyé 9 contrats pour la réalisation de 26 projets, ce qui a entraîné des déboursés de l'ordre de 504 861 $.

Transfert technologique

Le Ministère a continué d'offrir de nombreux services techniques et technico-économiques aux producteurs agricoles et aux conseillers par le moyen de programmes agricoles, de publications techniques et aussi par des expertises.

Dans le domaine des productions végétales, les experts ont procédé à l'analyse de 5 400 échantillons aux fins de diagnostic en protection des cultures. On a également publié 92 avertissements phytosanitaires pour aider les producteurs à combattre les ennemis des cultures. La certification des plants de framboisiers et de fraisiers a aussi été réalisée ainsi que la production de semences de pommes de terre *Élite 1*.

En génie rural, l'action du Ministère a principalement porté sur les 4 services suivants;

— l'assistance technique pour la mise sur pied de systèmes dans les productions animales et végétales;

— l'expertise des problèmes de tensions parasites;

— l'amélioration des concepts d'élevage par l'apport de techniques mieux adaptées et de nouveaux plans;

— l'expertise sur les problèmes de ventilation et de senteurs dans les bâtiments de ferme ainsi que dans les entrepôts de conservation des récoltes.

Diffusion d'informations scientifiques et techniques

La Direction de la coordination scientifique et technique a organisé et assuré le suivi des travaux menés par quelque 1 000 membres composant les conseils et comité suivants:

— le Conseil des denrées alimentaires du Québec (C.D.A.Q.);

— le Conseil en économie et gestion agricoles du Québec (C.E.G.A.Q.);

— le Conseil des productions végétales du Québec (C.P.V.Q.);

— le Conseil des productions animales du Québec (C.P.A.Q.);

— le Conseil des recherches en pêche et en agro-alimentaire du Québec (CORPAQ);

— le Comité de références économiques en agriculture du Québec (C.R.E.A.Q.).

Les travaux effectués visent principalement la production de documents et d'avis pour le Ministère, ou l'organisation de colloques.

Ajoutons à cela que le Conseil en aquiculture et en pêche du Québec (C.A.P.Q.) a été créé et mis en place en mars 1989, tandis que le C.D.A.Q. procédait à la révision de ses statuts. Enfin, un comité en agriculture écologique a été mis en place au sein du C.P.V.Q.

En 1988-1989, la Direction a édité et diffusé 200 documents représentant 4 625 pages d'information ainsi qu'une trentaine de communiqués de presse auprès des clients du Ministère. Elle a de plus organisé 18 colloques et forums auxquels ont participé 6 500 personnes.

Cette variété d'outils de transfert technologique se répartit comme suit:

Conseil	Documents		Colloques	
	Nombre	Pages	Nombre	participants
C.D.A.Q.	5	600	3	515
C.E.G.A.Q.	2	300	4	990
C.P.A.Q.	7	950	5	3 600
C.P.V.Q.	30	2 250	6	1 400
C.R.E.A.Q.	140	525	—	—

Aide à l'innovation technologique en agriculture

Ce programme de l'Entente auxiliaire Canada-Québec vise à aider les entreprises agricoles pour leurs essais et pour l'implantation de nouvelles techniques en grandeur réelle. Dans le cadre de ce programme de type « financement conjoint », le Ministère a reçu 100 projets provenant de requérants privés. De ce nombre, 50 ont été acceptés, pour un montant d'aide total de 503 000 $.

Coordination des activités de recherche, développement et transfert technologique

La Direction de la coordination scientifique et technique a coordonné et assuré le suivi de la représentativité du Québec au sein des 7 comités canadiens et des 30 comités d'experts du Comité de coordination des services agricoles du Canada (C.C.S.A.C.). Elle a de plus participé aux travaux du comité canadien chargé de définir la stratégie nationale en matière de recherche et développement (R + D) et de transfert technologique.

Élément 1.3
Enseignement agricole

Mandat général

Au chapitre de l'enseignement agricole, le Ministère poursuit 5 objectifs principaux:

- former des technologistes en agro-alimentaire capables d'assurer une relève agricole compétente ou un support technique adéquat au secteur agro-alimentaire québécois;
- permettre aux technologistes, aux producteurs agricoles et aux autres travailleurs du secteur agro-alimentaire de parfaire leur formation selon leurs besoin;
- coordonner les diverses activités de développement offertes à la relève agricole à travers le Québec;
- soutenir les initiatives de formation en agro-alimentaire;
- effectuer des travaux d'expérimentation et de transfert technologique en collaboration avec d'autres services du Ministère.

Instituts de technologie agro-alimentaire

Les Instituts de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière offraient, en 1988-1989, 12 programmes de formation collégiale sanctionnés par des diplômes d'études collégiales (D.E.C.). Huit cent soixante-quatorze élèves y étaient inscrits. Ces instituts sont les seuls établissements scolaires du réseau collégial à offrir des programmes en technologie agro-alimentaire. Ils offrent conjointement avec 7 autres cégeps le programme destiné à former des exploitants agricoles (Gestion et exploitation d'entreprise agricole). Avec 64 inscriptions, les instituts reçoivent à eux seuls plus de 35 % des élèves inscrits à ce programme à travers la province. Le Ministère verse également une subvention au Collège Macdonald, de l'ordre de 882 300 $ annuellement, pour que ce dernier offre ce même programme en langue anglaise.

Afin de contrer la baisse de clientèle dans les programmes de formation, une campagne de promotion a été entreprise cette année. Les différents médias ont été mis à contribution et divers documents d'information ont été diffusés.

Par ailleurs, pour soutenir le développement des cultures abritées au Québec, une formation en serriculture a été intégrée au programme d'horticulture.

Le nombre des diplômés des instituts de technologie agro-alimentaire a été de 273 en 1988. Chaque année, près de 90 % des diplômés se trouvent un emploi dans leur spécialité.

Enseignement aux adultes

Le Ministère joue un rôle important dans le domaine de la formation professionnelle aux adultes en agro-alimentaire. Par l'intermédiaire des bureaux régionaux, il épaule les commissions de formation professionnelle dans l'évaluation des besoins de formation en menant une enquête systématique auprès des productrices et producteurs.

Les instituts de technologie agro-alimentaire sont reconnus comme établissements de formation professionnelle aux adultes. De juillet 1988 à juin 1989, plus de 10 000 heures de formation ont été dispensées, soit à temps plein, soit à temps partiel, à plus de 3 700 personnes.

Cours par correspondance

En vertu d'un protocole d'entente conclu entre le M.A.P.A.Q. et le ministère de l'Education, les instituts ont reçu le mandat de rédiger les cours par correspondance en agriculture et d'assurer certains services pédagogiques aux élèves.

Quelque 16 000 personnes, dont 80 % sont des agriculteurs, des agricultrices ou des jeunes de la relève agricole, se sont inscrites à ces cours depuis 5 ans. Pour les 35 cours disponibles en 1988-1989, 3 700 inscriptions ont été enregistrées.

Relève agricole

Grâce au programme intitulé *La relève agricole*, le Ministère apporte une aide financière aux groupes de jeunes de la relève pour l'organisation d'activités particulières de formation. Quelque 160 projets devraient recevoir une aide financière globale de 105 000 $ en cours d'année.

En vue de favoriser l'accès des jeunes à l'établissement et leur réussite, le Ministère a défini une politique d'établissement qui devrait être rendue publique au cours du prochain exercice financier.

Transfert technologique

L'année 1988-1989 a vu les instituts de technologie agro-alimentaire réaliser plusieurs transferts technologiques dans les domaines des cultures abritées (utilisation de pompe à chaleur, culture à haute densité, etc.), des productions animales (insémination ovine, décalage de la ponte chez les salmonidés, logiciel pour l'alimentation des vaches de boucherie) et de l'informatique de contrôle dans les bâtiments agricoles (serre solaire). Sur le plan pédagogique, les instituts sont présents dans plusieurs projets de développement international, dont l'implantation d'une école moyenne d'agriculture en Haïti et la mise en place, en Algérie, d'un laboratoire de protection des végétaux pour la formation de techniciens.

Programme 3
Aide à la production agricole

Ce programme vise à améliorer le rendement des cultures et de l'élevage, à assurer une main-d'œuvre suffisante et à diversifier la production selon les possibilités du milieu.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses
3.1 Mise en valeur des productions	18 953,0	15 469,0
3.2 Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux	22 607,9	18 612,1
3.3 Santé animale	20 872,6	20 059,1
3.4 Administration et services régionaux	34 362,8	33 871,3
Total	**96 796,3**	**88 011,5**
Effectifs du programme	**966**	

Élément 3.1
Mise en valeur des productions

Mandat général

Le Ministère a pour objectif global la mise en valeur des productions végétales et animales par le moyen de programmes incitatifs d'investissements rationnels. De plus, le Ministère contribue à améliorer la qualité de la gestion des entreprises et encourage la formation agricole adéquate des futurs exploitants.

Principaux programmes agricoles d'aide financière concernant la mise en valeur des productions

Productions animales	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Aménagement de bâtiments d'élevage	474	1 585,0
Amélioration de la productivité des élevages	783	701,1
Achat de femelles reproductrices de boucherie de qualité	351	152,6
Élevage de génisses de boucherie et achat de taureaux reproducteurs	418	326,3
Consolidation de la production apicole	4	11,7
Aide à la production ovine	126	189,9
Productions végétales		
Conditionnement et conservation des récoltes	569	1 064,7
Développement de la production du soya	111	467,5
Consolidation des cultures abritées	130	540,0
Achat d'équipements horticoles	99	343,2
Production de pommes de terre de semence	62	666,7
Production du bleuet	64	303,8
Recyclage des producteurs de tabac	13	35,4
Expansion de la production d'asperges	11	13,5
Implantation d'aspergeraies	6	7,1
Déplacement des travailleurs agricoles	99	1 058,2
Logement pour la main-d'œuvre agricole	21	113,2
Formation agricole		
Promotion de la formation agricole	243	414,8
Promotion de la qualité de gestion		
Syndicat de gestion agricole	27	1 094,8
Club de production agricole	9	129,8
Démonstration à la ferme	270	256,8
Aide aux activités des sociétés d'agriculture	64	334,9

Productions animales	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Programmes agricoles régionaux		
Région du Bas-Saint-Laurent	1 239	744,3
Région du Nord-Ouest québécois	258	256,2
Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean	245	177,1
Autres programmes agricoles		
Subventions statutaires aux sociétés d'agriculture en vertu de la loi sur ces sociétés	70	56,5
Aide aux associations d'éleveurs de race pure	16	292,6
Aide à la commercialisation des veaux et bouvillons d'engraissement du Québec	13	62,5

Élément 3.2
Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux

Mise en valeur des sols agricoles

Mandat général

Le Service de mise en valeur des sols agricoles participe aux activités du secteur Production et affaires régionales du Ministère, sous l'autorité de la Direction de la gestion et de la conservation des ressources, dans un programme global où s'intègrent les interventions relatives à l'équipement de base et aux améliorations foncières. Cela a pour but d'assurer l'amélioration de la qualité et du potentiel du sol et de procurer aux exploitants agricoles les données nécessaires pour se munir de structures et d'équipements permettant la bonne marche de leur entreprise.

De façon particulière, le Service, en collaboration avec les bureaux agricoles régionaux, administre le volet *Aménagement de cours d'eau municipaux* du programme *Aide à la conservation et à l'amélioration des ressources eau et sol.*

Il participe en plus à la préparation et à l'instauration de normes techniques et administratives utilisées dans l'application de ce programme agricole. Il contrôle également la qualité des installations de drainage souterrain et voit à la qualification de la machinerie lourde utilisée dans l'exécution des travaux d'amélioration foncière, de drainage souterrain, de conservation et de gestion du sol.

En 1988-1989, le Ministère est intervenu sur 450 réseaux de cours d'eau municipaux pour une longueur linéaire améliorée d'environ 750 km.

Cet exercice s'est caractérisé par la mise en marche de l'important projet d'aménagement du Ruisseau Norton, dans un vaste bassin de terres organiques, au sud-ouest de Montréal, ce qui explique la diminution de la longueur totale de cours d'eau améliorés.

Programme *Aide à la conservation et à l'amélioration des ressources eau et sol*

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Travaux mécanisés	4 451	3 866,7
Drainage souterrain	2 762	6 145,8
Aménagement de cours d'eau municipaux	91	5 800,1
Conservation et gestion du sol	1 212	491,1
Conservation sol et eau Canada-Québec	15	300,0
Divers	4	50,6

Élément 3.3
Santé animale

Mandat général

La Direction de la santé animale a pour mandat d'assurer la protection et la promotion de la santé des animaux, en élaborant et en appliquant les lois, les règlements et les programmes permettant d'améliorer la qualité sanitaire du cheptel et des produits animaux québécois. Ses autres responsabilités sont de développer la production chevaline et d'exécuter des analyses spécialisées ainsi que des autopsies dans les laboratoires de pathologie animale.

En 1988-1989, les principales réalisations de la Direction ont consisté à:

- introduire un programme de certification sanitaire des exploitations apicoles productrices de nucleus et de reines, de même que des mesures réglementaires sur l'insémination artificielle;
- mettre en œuvre 8 programmes de transfert et 12 programmes de fonctionnement;
- consolider le réseau des laboratoires de pathologie animale par la formation de 2 histopathologistes, par l'octroi de 2 contrats de service à l'Institut Armand-Frappier et à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et par la mise en marche du réseau informatique

avec l'implantation du Système d'information et de communication pour les laboratoires de pathologie (S.I.C.L.O.P.).

Programmes de transfert

Programme	Mesure	Nombre	('000 $)
Aide aux associations et aux éleveurs de chevaux de race	3 190	8 ass.	105,0
Primes aux éleveurs de chevaux performants		220	358,8
Amélioration de la santé animale au Québec			12 800,9
Amélioration de l'état sanitaire des ruchers	3 323	87	86,2
Indemnisation pour les pertes de bovins, d'ovins et de caprins	3 326	14	95,9
Indemnisation pour les animaux morts de la rage	3 339	10	8,7
Contrôle de la plasmocytose virale du vison	3 329	12	99,5
Certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'œufs et d'alevins	3 332	1	4,3
Divers		1	1,0
Total	—		**13 560,3**

Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (A.S.A.Q.)

	1987-1988	1988-1989
Coût au Ministère	11 037 974 $	12 800 859 $
Nombre de réclamations	475 490	485 709
Nombre de vétérinaires participants	421	426

Programmes de fonctionnement

Programmes vétérinaires de santé porcine

Sept médecins vétérinaires, conseillers en santé porcine, ont effectué 764 visites chez des producteurs de porcs de race ou hybrideurs, dans le but de rentabiliser au maximum ces exploitations par une gestion sanitaire adéquate. En mars 1989, la répartition des éleveurs par programme s'établissait comme suit: programme de base: 102; programme élite: 4; programme assaini: 1.

Aide technique aux Inuit pour la protection des chiens contre la rage

Un total de 446 chiens ont été vaccinés dans 12 villages des différentes communautés inuit situées au nord du 55e parallèle.

Programme de gestion sanitaire des verrats en station d'épreuves

En 1988, 880 verrats ont été testés à la station d'épreuves de Saint-Cyrille-de-Wendover. Des prélèvements sanguins et des examens vétérinaires ont été effectués sur chacun d'eux.

Programme de gestion sanitaire et d'évaluation de la capacité reproductrice des taureaux de boucherie en station d'épreuves

Quatre-vingt-douze visites ont été faites pour l'application du programme dans l'ensemble des stations d'épreuves en activité.

Programme d'aide à l'amélioration des conditions sanitaires lors de rassemblements d'animaux

L'application de ce programme a nécessité 78 visites. Les interventions ont été réalisées lors de 10 expositions et 24 encans spécialisés de veaux d'embouche ou de chevaux.

Programme d'aide à la production d'aliments d'origine animale de qualité

Le dépistage des résidus de sulfamidés et d'antibiotiques a nécessité 38 interventions à la ferme.

Programme de prévention de la mammite

L'application de ce programme a nécessité 397 visites à la ferme.

Programme de désinfection du matériel apicole contamine et Programme de certification sanitaire des exploitations apicoles

Ces programmes ont touché 87 apiculteurs et ont impliqué la désinfection de 33 487 hausses et équivalents.

Plans de gestion sanitaire

Au total, les médecins vétérinaires de la Direction de la santé animale ont réalisé 106 plans.

Laboratoires de pathologie animale

Pour l'application des différents programmes et comme soutien à l'établissement de diagnostics relatifs à la santé animale, les 7 laboratoires ont reçu 233 027 spécimens nécessitant 745 933 déterminations.

Pour des travaux de support au diagnostic ainsi que pour des consultations professionnelles et techniques, des contrats de service ont été accordés à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (400 000 $) et au Centre de recherche en médecine vétérinaire de l'Institut Armand-Frappier (500 000 $). Durant l'année 1988, l'Institut a réalisé 25 512 analyses sérologiques et 8 504 épreuves spécialisées.

Vulgarisation

Pour la vulgarisation des moyens de promotion de la santé et du bien-être des animaux de la ferme, les médecins vétérinaires du Ministère ont participé à 437 conférences et réunions ainsi qu'à 2 émissions radiophoniques ou télévisées, en plus de publier 58 articles à l'intention des agriculteurs.

Réglementation

En vertu du règlement relatif à la section IV.I de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, 327 permis de vente, de fourniture et de préparation d'un prémélange médicamenteux ou d'un aliment médicamenteux ont été délivrés. Le Ministère a aussi délivré 580 permis de préparation d'un aliment médicamenteux.

En vertu du règlement relatif à la section II de la même loi, 503 permis de monte publique ont été délivrés à la suite d'examens concluants sur autant d'étalons.

En vertu du règlement relatif à la section III de la loi, le Ministère a délivré un permis de prélèvement de sperme, 265 permis généraux d'insémination, 17 permis restreints d'insémination et 6 permis de possession de sperme à la ferme.

Support à l'amélioration de la santé animale et à l'épidémiologie

Dans certains cas particuliers où la santé d'un troupeau est menacée, de même que dans certains cas de zoonose, la Direction de la santé animale est appelée à intervenir à la demande des médecins vétérinaires praticiens ou des intervenants en santé humaine. Dans ce cadre, 124 visites à la ferme ont été effectuées en 1988-1989.

Élément 3.4
Administration et services régionaux

Mandat général

Cette unité administrative regroupe 12 bureaux régionaux qui dirigent et coordonnent l'action de 76 bureaux de renseignements agricoles répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Elle supervise également quatre laboratoires, situés à Rimouski, Nicolet, Rock Forest et Alma.

Essentiellement, ces bureaux et laboratoires desservent les producteurs agricoles. En plus d'assurer un rôle-conseil dans la gestion techno-économique des entreprises, cette unité administrative se charge également de vulgariser les techniques de productivité en plus d'administrer des programmes de transfert du Ministère.

Leur rôle-conseil demeure primordial et quasi unique auprès des producteurs agricoles, en ce sens qu'ils se doivent d'analyser l'impact de tout changement administratif, technologique ou financier sur la rentabilité des entreprises.

Les programmes d'aide aux producteurs agricoles entrés en vigueur le 1er avril 1987 ont fait davantage appel à ce rôle-conseil dans leur application. Ainsi, à la fin de ce deuxième exercice, il est intéressant de constater que les professionnels ont davantage exercé leur rôle décisionnel en s'appuyant sur l'évaluation économique des projets qui peuvent être subventionnés.

Révision des programmes agricoles

Un comité de révision s'est appliqué au cours de l'automne 1988 à revoir chacun des programmes d'aide aux productions. Certaines modifications mineures ont été apportées.

Plan d'action du projet agro-alimentaire

Les 12 régions du Québec ont réalisé leur deuxième programmation en vertu du projet agro-alimentaire axé sur les cibles stratégiques 1987-1990. Voici, en exemple, quelques réalisations majeures.

Rentabilisation des productions existantes

Les 12 régions ont continué d'encadrer d'une façon intensive les entreprises en difficulté financière et les entreprises établies dans les secteurs en voie de développement (bœuf, mouton, etc.).

En outre, plus de 450 activités de transfert technologique, incluant 350 démonstrations à la ferme, ont été réalisées. De plus, près de 150 dossiers technico-économiques, relatifs à l'application de programmes agricoles accordant une subvention de plus de 10 000 $, ont été étudiés.

Conservation de la ressource

L'année a été marquée par une vaste campagne ministérielle sur la conservation des sols et de l'eau. Par ailleurs, le personnel des bureaux de renseignements agricoles a traité 2 300 dossiers d'avis technique relativement à l'application du programme sur la

gestion des fumiers. Ce programme a nécessité une subvention globale de près de 40 millions de dollars. Enfin, mentionnons que la région de Richelieu — Saint-Hyacinthe (6) a été particulièrement active dans le dossier de l'incendie de l'entrepôt de B.P.C., à Saint-Basile-le-Grand, au mois d'août 1988.

Développement de nouvelles productions

Les 12 régions ont intensifié l'intervention pour les cultures abritées, le blé panifiable, le soya, l'horticulture ornementale et les produits d'agriculture biologique. Douze porteurs de dossier ont d'ailleurs été désignés pour mieux encadrer la production en agriculture biologique.

Établissement en agriculture

Le personnel agronomique et technique a encadré 350 jeunes dans la préparation de leur dossier d'établissement. Environ 1 800 rencontres ont été effectuées chez autant de jeunes exploitants établis depuis moins de 5 ans.

Concertation des partenaires de l'agro-alimentaire

Les bureaux régionaux et locaux ont participé à 175 rencontres avec les divers partenaires du milieu, soit l'U.P.A. régionale et locale, les coopératives, les groupes socio-économiques, les directions régionales des ministères concernés par l'agriculture, etc.

Vulgarisation agricole

La diffusion des techniques et l'application des programmes agricoles auprès des exploitations ont nécessité de multiples activités de vulgarisation dans chacune des 12 régions. D'importantes interventions ont porté particulièrement sur l'augmentation du rendement et la consolidation des productions végétales et animales ainsi que sur la promotion de la gestion et de la formation de la relève.

La diffusion des méthodes efficaces de récolte et d'entreposage des fourrages pour l'obtention d'une qualité supérieure a continué d'être une préoccupation importante des conseillers agricoles. Dans le domaine des productions animales, ces derniers ont joué un rôle particulier en ce qui concerne les plans d'établissement de la relève et l'encadrement technique des jeunes exploitations, de même que dans l'élaboration de plans de développement d'entreprises.

Enfin, les régions ont organisé 1 253 réunions agricoles qui ont rassemblé un auditoire de 56 671 personnes. Ces séances de vulgarisation ont été complétées par de nombreux articles parus dans des publications régionales et provinciales. Par ailleurs, 95 036 consultations individuelles ont été effectuées auprès des producteurs agricoles.

Vulgarisation agricole

	Réunions	Auditoire	Consultations
Conservation des sols	241	7 464	15 777
Productions végétales	315	15 037	28 760
Productions animales	282	14 426	25 855
Génie agricole	108	5 387	10 219
Agro-économie	307	14 357	14 425

Conservation des ressources agricoles

En 1988-1989, le Service de conservation des ressources agricoles a piloté 5 grands dossiers. Il s'agissait de la poursuite de projets de démonstration sur la télédétection à des fins d'inventaires agricoles, de l'administration et du suivi du Programme d'aide à l'innovation technologique en conservation du sol et de l'eau, de la participation du Service à des comités ministériels afin d'élaborer une politique de développement de la géomatique adaptée aux besoins de l'agriculture, de sa participation également à la mise en place et à l'administration du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers, et, enfin, de la réalisation d'une importante campagne de sensibilisation et d'information en conservation du sol et de l'eau.

Opérations des laboratoires régionaux pour l'exercice financier 1988-1989

	Biochimie	Aliment Bétail	Sols	Autres	Total Toutes opérations
Total des échantillons	**5 242**	**20 789**	**36 859**	**24 328**	**87 218**
Total des éléments analysés	**22 629**	**130 451**	**232 709**	**217 032**	**602 821**

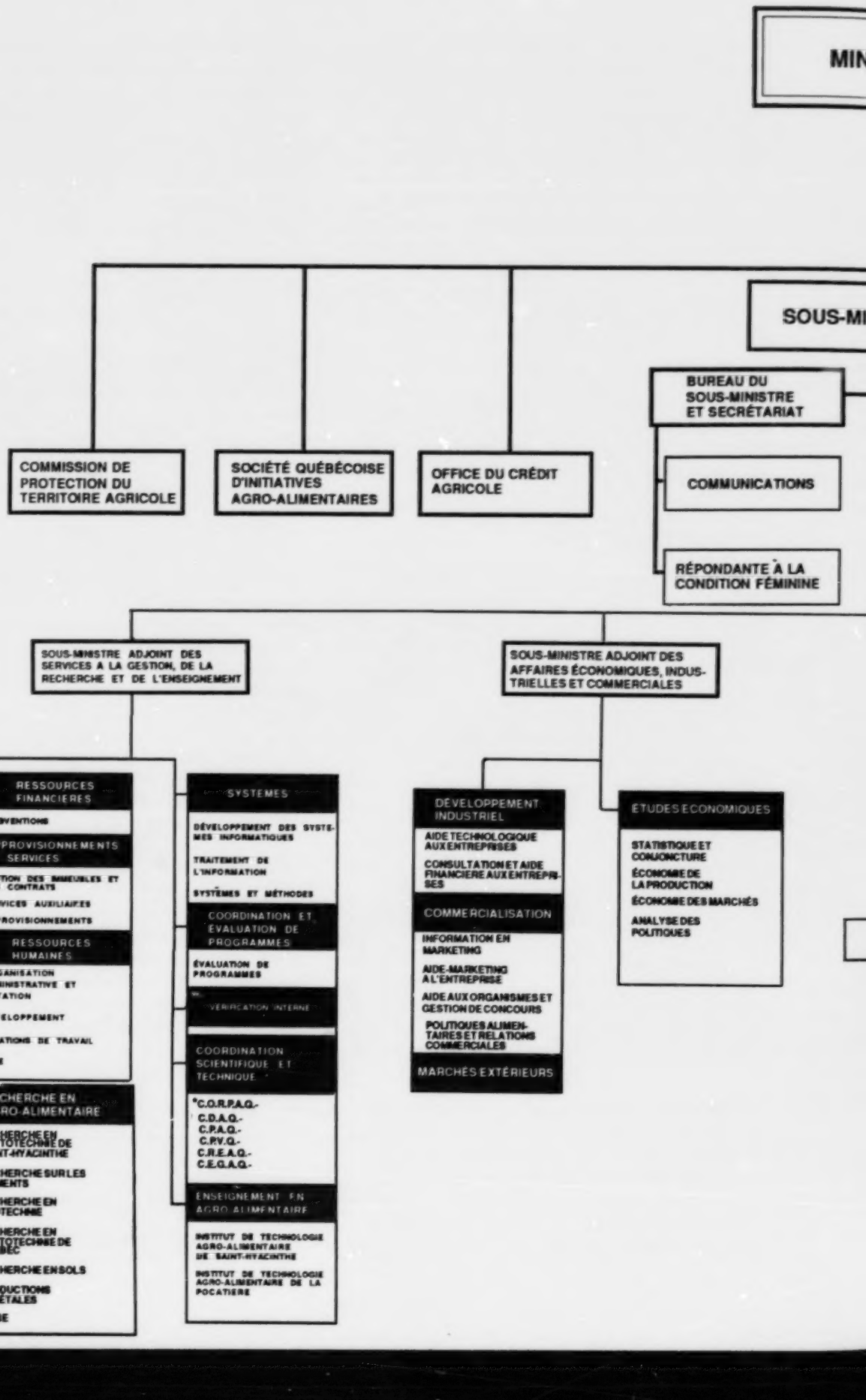
MIN
SOUS-MI
BUREAU DU SOUS-MINISTRE ET SECRÉTARIAT
COMMUNICATIONS
RÉPONDANTE À LA CONDITION FÉMININE
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE
SOUS-MINISTRE ADJOINT DES SERVICES À LA GESTION, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SOUS-MINISTRE ADJOINT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
RESSOURCES FINANCIÈRES
SUBVENTIONS
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES
GESTION DES IMMEUBLES ET DES CONTRATS
SERVICES AUXILIAIRES
APPROVISIONNEMENTS
RESSOURCES HUMAINES
ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DOTATION
DÉVELOPPEMENT
RELATIONS DE TRAVAIL
PAIE
RECHERCHE EN AGRO-ALIMENTAIRE
RECHERCHE EN PHYTOTECHNIE DE SAINT-HYACINTHE
RECHERCHE SUR LES ALIMENTS
RECHERCHE EN ZOOTECHNIE
RECHERCHE EN PHYTOTECHNIE DE QUÉBEC
RECHERCHE EN SOLS
PRODUCTIONS VÉGÉTALES
GÉNIE
SYSTÈMES
DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES
TRAITEMENT DE L'INFORMATION
SYSTÈMES ET MÉTHODES
COORDINATION ET ÉVALUATION DE PROGRAMMES
ÉVALUATION DE PROGRAMMES
VÉRIFICATION INTERNE
COORDINATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
*C.O.R.P.A.Q.-
C.D.A.Q.-
C.P.A.Q.-
C.P.V.Q.-
C.R.E.A.Q.-
C.E.G.A.Q.-
ENSEIGNEMENT EN AGRO-ALIMENTAIRE
INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE DE SAINT-HYACINTHE
INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE DE LA POCATIÈRE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
AIDE TECHNOLOGIQUE AUX ENTREPRISES
CONSULTATION ET AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES
COMMERCIALISATION
INFORMATION EN MARKETING
AIDE-MARKETING À L'ENTREPRISE
AIDE AUX ORGANISMES ET GESTION DE CONCOURS
POLITIQUES ALIMENTAIRES ET RELATIONS COMMERCIALES
MARCHÉS EXTÉRIEURS
ÉTUDES ÉCONOMIQUES
STATISTIQUE ET CONJONCTURE
ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION
ÉCONOMIE DES MARCHÉS
ANALYSE DES POLITIQUES

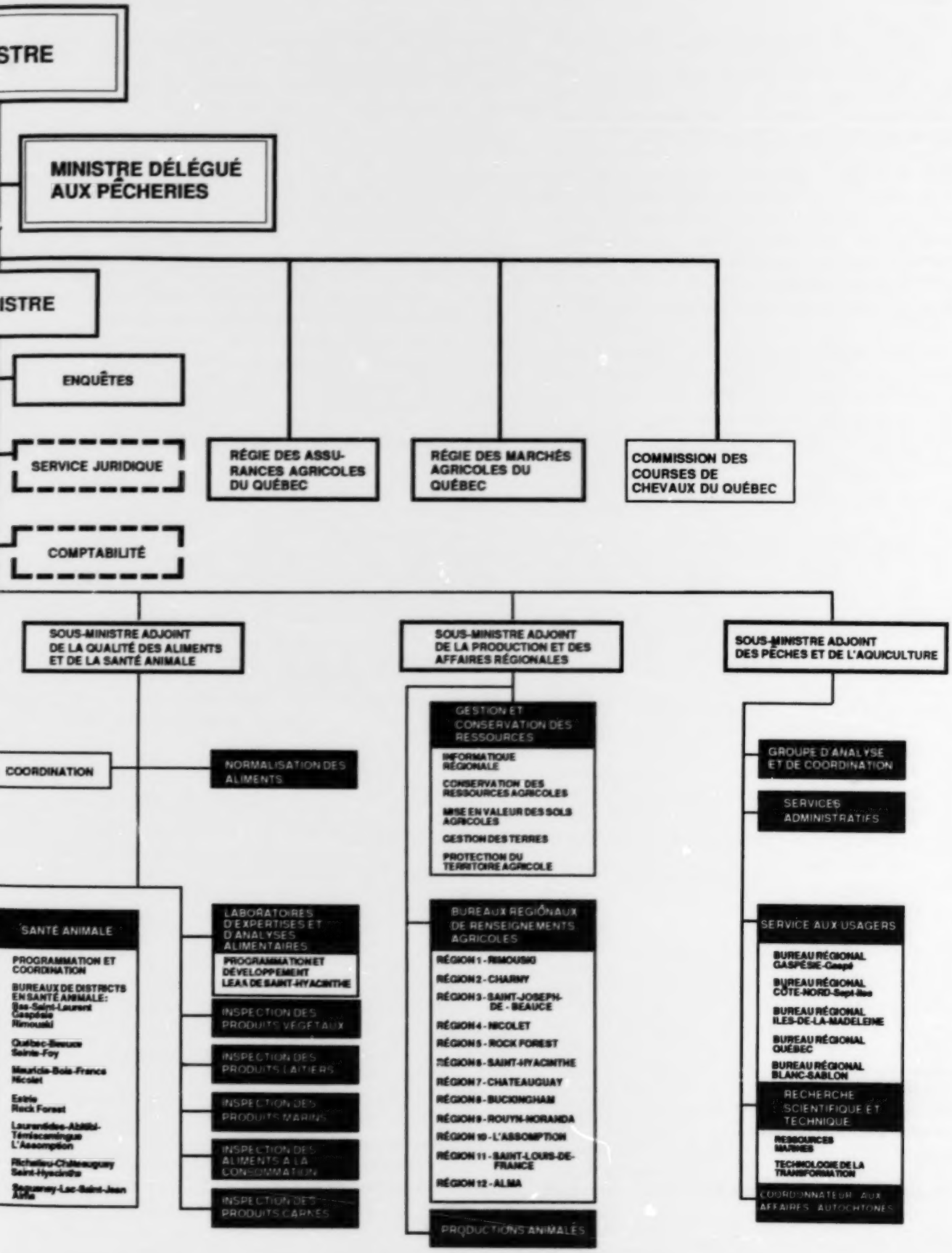
STRE
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX PÊCHERIES
ISTRE
ENQUÊTES
SERVICE JURIDIQUE
COMPTABILITÉ
RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC
COMMISSION DES COURSES DE CHEVAUX DU QUÉBEC
SOUS-MINISTRE ADJOINT DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS ET DE LA SANTÉ ANIMALE
SOUS-MINISTRE ADJOINT DE LA PRODUCTION ET DES AFFAIRES RÉGIONALES
SOUS-MINISTRE ADJOINT DES PÊCHES ET DE L'AQUICULTURE
COORDINATION
NORMALISATION DES ALIMENTS
SANTÉ ANIMALE
PROGRAMMATION ET COORDINATION
BUREAUX DE DISTRICTS EN SANTÉ ANIMALE:
Bas-Saint-Laurent Gaspésie Rimouski
Québec-Beauce Sainte-Foy
Mauricie-Bois-Francs Nicolet
Estrie Rock Forest
Laurentides-Abitibi-Témiscamingue L'Assomption
Richelieu-Châteauguay Saint-Hyacinthe
Saguenay-Lac-Saint-Jean Alma
LABORATOIRES D'EXPERTISES ET D'ANALYSES ALIMENTAIRES
PROGRAMMATION ET DÉVELOPPEMENT LEA DE SAINT-HYACINTHE
INSPECTION DES PRODUITS VÉGÉTAUX
INSPECTION DES PRODUITS LAITIERS
INSPECTION DES PRODUITS MARINS
INSPECTION DES ALIMENTS À LA CONSOMMATION
INSPECTION DES PRODUITS CARNÉS
GESTION ET CONSERVATION DES RESSOURCES
INFORMATIQUE RÉGIONALE
CONSERVATION DES RESSOURCES AGRICOLES
MISE EN VALEUR DES SOLS AGRICOLES
GESTION DES TERRES
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
BUREAUX RÉGIONAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
RÉGION 1 - RIMOUSKI
RÉGION 2 - CHARNY
RÉGION 3 - SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE
RÉGION 4 - NICOLET
RÉGION 5 - ROCK FOREST
RÉGION 6 - SAINT-HYACINTHE
RÉGION 7 - CHATEAUGUAY
RÉGION 8 - BUCKINGHAM
RÉGION 9 - ROUYN-NORANDA
RÉGION 10 - L'ASSOMPTION
RÉGION 11 - SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
RÉGION 12 - ALMA
PRODUCTIONS ANIMALES
GROUPE D'ANALYSE ET DE COORDINATION
SERVICES ADMINISTRATIFS
SERVICE AUX USAGERS
BUREAU RÉGIONAL GASPÉSIE-Gaspé
BUREAU RÉGIONAL CÔTE-NORD-Sept-Îles
BUREAU RÉGIONAL ILES-DE-LA-MADELEINE
BUREAU RÉGIONAL QUÉBEC
BUREAU RÉGIONAL BLANC-SABLON
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
RESSOURCES MARINES
TECHNOLOGIE DE LA TRANSFORMATION
COORDONNATEUR AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

Gestion et conservation des ressources

La Direction de la gestion et de la conservation des ressources regroupe tous les intervenants du Ministère qui s'occupent d'aménagement, de conservation, de gestion et de protection des ressources territoriales agricoles, notamment pour la préparation et le suivi des avis ministériels au Comité ministériel permanent au développement régional (C.O.M.P.A.D.R.). La Direction assume en outre la coordination administrative requise en informatique pour améliorer le service à la clientèle et la productivité des ressources humaines dans les directions du Sous-ministériat de la production et des affaires régionales.

Voici la liste des principales réalisations de la Direction de la gestion et de la conservation des ressources pour l'exercice 1988-1989:

- signature d'une entente-cadre sur la conservation et l'aménagement des sols agricoles et de l'eau ainsi que d'une entente auxiliaire Canada-Québec sur la conservation des sols en milieu agricole, pour un montant de 106 millions de dollars;
- vaste campagne de promotion et de vulgarisation sur la conservation des sols et de l'eau, incluant une participation active à la table de concertation sur la conservation des sols;
- accord de principe, pour un montant de 2,8 millions de dollars, sur une entente Canada-Québec à propos de la gestion des entreprises agricoles;
- préparation de la Loi 100 sur le zonage agricole et les activités agricoles;
- négociation conjointe avec le Service d'économie de la production sur les indemnisations à accorder concernant les pertes causées par l'incendie de l'entrepôt de B.P.C. à Saint-Basile-le-Grand;
- mise en vigueur d'une intervention coordonnée dans le domaine de la main-d'œuvre agricole;
- préparation des avis ministériels au C.O.M.P.A.D.R.

Protection du territoire agricole

En 1988-1989, le Service de protection du territoire agricole a travaillé à l'élaboration du projet de loi 100 modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole. Il a aussi fait valoir, auprès du gouvernement et des municipalités régionales de comté (M.R.C.), les points de vue du Ministère à la suite de l'examen de plus de 200 règlements préalablement adoptés par les M.R.C. Le Service a également participé à l'élaboration du projet de règlement provincial sur la pollution de l'air par les établissements de production animale. Enfin, il a mis en place un comité de concertation pour l'étude de la problématique de l'emploi saisonnier en agriculture, laquelle constituait une priorité. Également, plusieurs actions ont été entreprises pour promouvoir et publiciser le recrutement de la main-d'œuvre.

Gestion des terres

Le Service de la gestion des terres a délivré environ 2 455 lettres patentes en 1988-1989. Il a également déposé une nouvelle réglementation au ministère de la Justice, au mois de janvier 1989. Il a aussi participé à la préparation du projet de loi 100 sur la protection du territoire agricole. Il a de plus effectué une recherche préliminaire sur le remembrement des terres. Son personnel a également détecté des cas d'occupation illégale sur les lots du Ministère en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Enfin, le Service a entrepris la réalisation d'un inventaire exhaustif des lots vacants sous juridiction du Ministère.

Informatique régionale

En 1988-1989, les principales interventions du Service de l'informatique régionale ont porté sur la préparation et la distribution, dans les bureaux de renseignements agricoles du Ministère, du formulaire et du guide administratif abrégé 1989. Ces documents portent sur l'enregistrement des exploitations agricoles. De plus, un nouveau plan d'effectifs est entré en vigueur. On a aussi procédé à l'achat des logiciels EDIBASE et AGRI-PLAN pour les régions agricoles.

Programme 5
Commercialisation des produits agro-alimentaires

Ce programme vise à promouvoir le développement du secteur secondaire agro-alimentaire, à développer des marchés intérieurs et extérieurs, de même qu'à assurer des prix équitables aux producteurs ainsi que des produits de qualité aux consommateurs.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses
5.1 Développement des entreprises de transformation	6 931,7	4 816,0
5.2 Développement des marchés	19 872,1	18 821,3
5.3 Contrôle de la qualité des produits	24 073,8	23 568,7
Total	**50 877,6**	**47 206,0**
Effectifs du programme	**488**	

Élément 5.1
Développement des entreprises de transformation

Développement industriel

Mandat général

La Direction du développement industriel a comme mandat principal de contribuer à l'essor de l'industrie de transformation bio-alimentaire québécoise, notamment par des interventions de développement qui tiennent compte des réalités technologiques, économiques et financières.

Dans ce but, la Direction met à la disposition des entreprises un service de consultation et d'aide financière ainsi qu'un service d'aide technologique.

En 1988-1989, la Direction a contracté des engagements financiers de l'ordre de 6,4 millions de dollars dans le but de faciliter le développement ou le maintien des activités de 66 entreprises du secteur bio-alimentaire.

Par ailleurs, elle a enclenché 10 projets axés sur l'implantation de technologies de transformation inédites au Québec. Menées en concertation avec Agriculture Canada, ces interventions ont suscité des investissements de 8,9 millions de dollars, dont une aide financière d'un peu plus d'un million de dollars.

L'aide ministérielle a également permis d'assurer la réalisation de 3 projets majeurs de culture maraîchère sous abri. Ces projets ont nécessité des investissements immobiliers de 21,7 millions de dollars pour des subventions de 440 000 $.

Des contributions totalisant 2,4 millions de dollars ont également été engagées dans le cadre du Programme d'aide au développement des entreprises du secteur bio-alimentaire.

Le Ministère a aussi versé 2,3 millions de dollars, sur une base *ad hoc*, pour soutenir 16 projets agro-alimentaires impliquant des investissements admissibles de 5 millions de dollars.

En outre, 93 avis sectoriels portant sur la faisabilité d'autant de projets industriels ont été soumis à d'autres organismes gouvernementaux.

Enfin, la Direction a pris part à 7 missions de prospection commerciale, de prospection d'investissements ou de prospection technologique à l'extérieur du Québec.

Élément 5.2
Développement des marchés

Commercialisation

Mandat général

La Direction de la commercialisation œuvre dans 4 secteurs d'activités. Elle répond aux besoins d'information en marketing du Ministère et de ses clientèles; elle fournit à ces mêmes clientèles une aide technique et financière en marketing; elle crée et maintient des contacts privilégiés avec les entreprises, les organismes et les groupes qui décident et influencent l'achat ou encore la consommation des produits du Québec; enfin, elle réalise la promotion de l'industrie de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation québécoise en organisant des concours et en supportant financièrement et techniquement des organismes, des expositions et des événements de toute nature.

Information en marketing

Une étude de marché sur les légumes de serre au Québec a permis de définir la structure du marché, d'évaluer la croissance prévue de la consommation, de recueillir l'opinion des acheteurs et de définir les grands axes de développement en matière de commercialisation.

De plus, la Direction a acquis de la firme de sondage CROP l'observatoire des tendances alimentaires — 1988. Cette étude porte sur les grandes tendances alimentaires observées chez les consommateurs et sur la segmentation du marché. On y retrouve aussi des recommandation stratégiques sur le positionnement des produits du Québec par une norme *haut de gamme* ou de *spécialité*.

Plusieurs études de marché ont aussi été colligées et quelques outils d'information ont été développés dans le but d'assurer une meilleure circulation de l'information.

Aide marketing à l'entreprise

Ce Service a administré et fourni une aide tant financière que technique aux bénéficiaires de 3 programmes, soit *Aide au développement de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires québécois*, *Aide à l'implantation d'un système de vente des animaux vivants par enchères électroniques*, et *Aide à la commercialisation des produits laitiers caprins*. De plus, le Service d'aide marketing à l'entreprise a organisé à Trois-Rivières, le 21 octobre 1988, le premier d'une série de 12 colloques régionaux en marketing.

Politiques alimentaires et relations commerciales

Le Ministère a continué d'offrir son programme *Lait-école* en milieu scolaire. Ainsi, près de 648 000 jeunes, fréquentant 2 397 écoles primaires publiques sur l'ensemble du territoire québécois, ont pu recevoir une ration quotidienne de 150 mL de lait durant 130 jours de classe. Le coût de ce programme pour l'exercice financier 1988-1989 a été de 10 695 100 $.

Alimentation en milieu scolaire

Par ailleurs, un énoncé d'orientation ainsi que des voies d'action, préparés en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, ont été rendus publics en juin 1988 relativement à l'alimentation en milieu scolaire. Douze lancements triministériels régionaux ont ensuite été effectués.

Pour appuyer cette démarche, le Service des politiques alimentaires et des relations commerciales a mis en œuvre un programme d'activités en 4 volets. Ce programme a été validé en milieu scolaire au printemps et à l'automne 1988. Il comprenait: *la Fête des légumes*, un spectacle de variétés ainsi que des dégustations offerts aux élèves du primaire; des guides d'activités pédagogiques pour les enseignants et les élèves des cours d'économie familiale et de cuisine professionnelle; des services-conseils en matière d'achat offerts aux gestionnaires en milieu scolaire; et, enfin, des services-conseils en matière d'hygiène et de salubrité.

En outre, une brochure, portant pour l'essentiel sur l'équilibre alimentaire et la salubrité en service de garde, a été élaborée. Elle fera partie d'un ensemble de ressources disponibles pour le milieu scolaire.

Alimentation des personnes âgées

D'autre part, une enquête a été menée auprès de 1 000 personnes âgées autonomes, de concert avec le Conseil de l'âge d'or de la région de Québec, afin de connaître leurs habitudes alimentaires et ensuite élaborer une stratégie d'intervention en matière d'alimentation ainsi que des outils de sensibilisation adaptés.

Autres activités

Une subvention de 100 000 $ a été accordée à l'Association de la distribution alimentaire du Québec pour l'organisation du concours *Les nouvelles annuelles de l'alimentation*.

En 1988-1989, des ventes additionnelles d'environ 17 millions de dollars ont été réalisées auprès de 3 chaînes de restauration rapide. Le Ministère a participé au concours *Octobre, mois de la restauration 1988*. Ce concours avait pour thème: *Découvrons octobre ensemble, avec les produits bio-alimentaires du Québec*. Cette action promotionnelle vise à susciter un intérêt pour l'industrie de la restauration auprès de la clientèle et des médias et, de là, promouvoir l'utilisation de nos produits dans les restaurants pour ainsi mieux les faire découvrir par leur clientèle.

Une somme de 39 950 $ a par ailleurs été octroyée à l'organisation du *Grand Salon d'art culinaire du Québec*, dont c'était la 50e édition en octobre 1988. Enfin, un guide d'identification des produits bio-alimentaires québécois a été réalisé.

Le Service des politiques alimentaires et des relations commerciales a procédé à la consolidation du fonctionnement du nouveau réseau de coordination en matière de commercialisation. Il a également élaboré un plan servant à définir le profil de l'industrie bio-alimentaire dans chacune des régions. Le Service a aussi mis au point et expérimenté, conjointement avec les régions, le projet *Info-Horticole* permettant

la diffusion d'informations sur les conditions des productions horticoles et les prévisions de mise en marché.

Le Ministère a également accordé une aide financière de 35 000 $ à la Société des chefs, cuisiniers et pâtissiers du Québec pour le lancement d'un projet de cuisine régionale au Québec. Ce projet vise les régions agricoles du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, de l'Estrie et du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Sur le plan médiatique, le Ministère a collaboré ou informé les différents médias sur l'existence, la disponibilité et les caractéristiques des produits alimentaires québécois. Soixante émissions de radio, 300 émissions de télévision ainsi que de nombreux articles de revues ou de journaux ont été produits sur ce sujet.

Aide aux organismes et gestion des concours

Les associations d'éleveurs de race pure ont vu leur aide financière augmentée de 50 %.

Par ailleurs, le Service d'aide aux organismes et gestion de concours a assuré une aide technique pour la présentation de 3 nouvelles expositions de comté (Alma, Notre-Dame-du-Lac et Amqui), d'une exposition spécialisée (Saint-Isidore), et de 4 expositions régionales.

En 1988-1989, la plupart des 7 concours promotionnels gérés par le Service ont connu beaucoup de succès. Le plus populaire et le plus efficient a été le concours *Villes, Villages et campagnes fleuris* avec 515 inscriptions. Les autres concours étaient ceux de l'*Ordre du mérite agricole*, avec 63 inscriptions, de l'*Artisanat textile* avec 114 participantes pour le volet individuel, des *Produits de l'érable*, de l'*Excellence apicole* avec 26 participants, de l'*Ordre du mérite de la restauration* avec 200 participants et enfin le *Lys d'Or* avec 97 participants.

Principaux programmes d'aide financière

Développement des marchés 1987-1988

	Nombre de bénéficiaires	Participation du Ministère ('000 $)
Aide aux expositions agricoles	41	446,4
Aide aux immobilisations des expositions agricoles	9	206,7
Subventions aux fédérations et aux Cercles de Fermières du Québec	27	77,3
Subventions à des associations ou groupements agricoles divers	8	50,7

Développement des marchés 1987-1988

	Nombre de bénéficiaires	Participation du Ministère ('000 $)
Aide au transport d'animaux à l'Exposition royale de Toronto	38	61,4
Concours d'amélioration des produits laitiers (Lys d'Or)	8	26,0
Concours du mérite agricole	27	14,1
Aide à la mise en marché des produits laitiers caprins	1	30,1
Développement de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires québécois	65	2 100,8
Aide à l'implantation d'un système de vente aux enchères électroniques pour les animaux vivants	16	87,0
Total	**240**	**3 100,5**

Marchés extérieurs

La Direction des marchés extérieurs a comme premier mandat d'aider les entreprises québécoises exportatrices à découvrir et pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger. Pour ce faire, elle s'appuie sur une équipe d'attachés agro-alimentaires en poste à Toronto, New York, Boston, Chicago, Londres, Tokyo et Caracas ainsi qu'à Montréal et Québec. En deuxième lieu, la Direction coordonne au sein du Ministère toutes les opérations de coopération internationale.

En 1988-1989, les entreprises agro-alimentaires ayant bénéficié des diverses activités de promotion de la Direction ont effectué des ventes supplémentaires de plus de 14 millions de dollars.

Durant cette période, 2 développements majeurs se sont produits dans le dossier de l'exportation d'animaux vivants. D'abord, la prospection au Maroc a révélé un marché potentiel de 5 millions de dollars par an, pour les 4 prochaines années, pour la vente de bovins laitiers. Ensuite, un comité consultatif permanent sur l'exportation d'animaux vivants a été mis sur pied.

De plus, les efforts consentis dans le domaine de la coopération internationale se sont traduits par 21 missions à caractère scientifique et technique. Le Québec a également accueilli 12 missions d'experts étrangers.

Une des réalisations les plus significatives de l'année a été l'organisation de 2 colloques *Agro-Export*. Près de 200 entreprises du secteur agro-alimentaire québécois ont assisté à ces événements. Par ailleurs, en mai 1988, a eu lieu pour la première fois au Québec la réunion semi-annuelle de la National Association of State Departments of Agriculture. Au total, 25 commissaires américains et ministres canadiens de l'Agriculture ont échangé sur les moyens d'éliminer les différends commerciaux entre les 2 pays et d'accroître la compréhension mutuelle du contexte propre à chacun. Cette rencontre a amené la création du groupe Québec-New York de coopération agro-alimentaire.

Enfin, la Direction des marchés extérieurs a produit 3 publications majeures en 1988-1989. Il s'agit de la version espagnole de la brochure de prestige *Offrir l'excellence*, du *Répertoire des firmes exportatrices du secteur bio-alimentaire québécois;* et de la publicité dans les revues de prestige *Forces* et *Québec Économique International*.

Bureau de la répondante à la condition féminine

Le Bureau de la répondante à la condition féminine (B.R.C.F.) a versé une aide financière de 13 000 $ à la Fédération des agricultrices du Québec en 1988-1989. Une subvention a également été accordée au Groupe de recherche en économie et politique agricoles de l'Université Laval pour effectuer une étude sur l'apport économique des femmes en agriculture. Le Bureau a aussi subventionné une étude portant sur les incidences fiscales au moment du partage des actifs entre conjoints.

Le B.R.C.F. a produit un troisième outil d'animation pour appuyer l'utilisation de la brochure *Définir mes objectifs*. En outre, pour informer les agricultrices de leurs droits et favoriser leur accès à la propriété, une septième brochure du *Guide d'établissement et de gestion* a été diffusée. Elle s'intitule *Gérer ensemble*. Une mention honorable a d'ailleurs été accordée cette année aux 6 premières brochures dans le cadre du Prix Laura-Jamieson.

Le plan d'action du Bureau a été communiqué aux présidentes des syndicats régionaux. Ses principales réalisations ont paru dans *La Terre de chez nous*. Tous les médias de la province ont également fait état des activités du Bureau lors de la nomination de la répondante. Celle-ci a d'ailleurs prononcé une conférence sur les droits économiques des conjoints dans le cadre du congrès national des éleveurs de Ayrshire.

Sur le plan de la formation professionnelle, le Bureau a élaboré et diffusé un rapport synthèse sur les besoins des agricultrices. Un tableau synthèse des besoins des agricultrices en matière de reconnaissance des acquis a aussi été élaboré. Les sessions intitulées *Consolidation d'équipes de travail* et *Leadership situationnel* ont permis de former 890 agricultrices à leur rôle de leaders régionales ou provinciales. Enfin, le B.R.C.F. a mis sur pied un comité consultatif pour la formation des agricultrices.

En ce qui concerne le réseau régional, le Bureau a organisé 2 rencontres axées sur les pratiques régionales. Trois bureaux régionaux ont également organisé des rencontres d'information pour le personnel du M.A.P.A.Q. dans le but de mieux connaître le travail des agricultrices. Le Bureau a d'autre part accueilli une mission d'agricultrices et de formatrices françaises. Mentionnons enfin que le stand *Évaluez vos habiletés de gestionnaire* a circulé dans 6 régions du Québec.

Élément 5.3
Contrôle de la qualité des produits

Mandat général

Au chapitre de la qualité des aliments, le principal mandat du Ministère est de protéger le consommateur en l'assurant de la salubrité et de l'innocuité des aliments, tout en favorisant le développement harmonieux de l'industrie agro-alimentaire. Ces moyens reposent en partie sur les mesures légales et réglementaires qui déterminent les modalités d'intervention du Ministère.

Normalisation des aliments

La Direction de la normalisation est chargée de concevoir et d'élaborer les normes relatives aux produits agricoles, aux produits marins et aux aliments; elle voit également à leur interprétation. Elle est aussi responsable de l'étiquetage, de l'émission des permis et de l'approbation des plans de cale à poissons pour les bateaux de 10,7 m et plus. La Direction assume en outre la préparation des dossiers de plaintes à recommander au Service juridique du ministère de la Justice. Elle joue aussi un rôle-conseil auprès des directions d'inspection.

Étiquetage

En 1988-1989, la Direction a corrigé et révisé 1 750 étiquettes portant sur les produits de plus de 297 entreprises.

Permis et enregistrements

Cette année, 445 permis ont été délivrés, soit 96 permis d'établissements de préparation de produits marins, 23 permis d'abattoirs, 9 permis de charcuterie de gros avec estampille, 200 permis de charcuterie de gros sans estampille, 48 permis d'ateliers d'équarrissage, 49 permis de récupération de viandes impropres à la consommation humaine et, enfin, 20 permis de vente aux enchères d'animaux vivants. L'enregistrement de 139 établissements de mise en marché a aussi été effectué.

Plans et devis

Le Ministère a approuvé ou révisé des plans et devis en vue de la normalisation de 45 établissements de préparation de viandes propres à la consommation humaine, 28 établissements de préparation de produits marins et 15 établissements de viandes impropres à la consommation humaine. De plus, 42 plans et devis ont été approuvés en fonction de la construction de cales à bateaux et 5 autres, en fonction d'établissements de vente aux enchère d'animaux vivants. Trente-cinq attestations de conformité pour les cales à poissons et leurs revêtements ont été délivrées.

Procédures légales

Pendant l'exercice 1988-1989, 96 mises en demeure ont été adressées et 186 poursuites recommandées. De celles-ci et de celles en suspens l'année précédente, 85 ont fait l'objet de condamnations donnant lieu à des amendes totalisant 36 075 $; 5 ont donné lieu à des acquittements basés sur l'appréciation de la preuve par la Cour; 5 ont été retirées et 189 poursuites pénales sont encore en instance devant les tribunaux.

Section de la normalisation

- Adoption du règlement modifiant le Règlement sur les aliments (produits marins) par le décret 397-88 du 23 mars 1988.
- Prépublication du projet de Règlement sur l'omble de fontaine d'élevage et sur l'omble-chevalier d'élevage.
- Adoption du règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers par le décret 1935-88 du 21 décembre 1988.
- Adoption du Règlement sur le permis d'exploitation de fabriques laitières par le décret 163-89 du 15 février 1989.
- Prépublication du projet de règlement modifiant le Règlement sur les succédanés de produits laitiers. Modifications relatives aux coûts des permis.
- Prépublication du projet de règlement modifiant le Règlement sur le transport du lait et de la crème des producteurs. Modifications relatives aux catégories de permis et aux coûts.
- Prépublication du projet de règlement modifiant le Règlement sur les distributeurs de lait, de lait modifié et de crème. Modification touchant le renouvellement des permis ainsi que le coût.

La Section de la normalisation a également procédé à la révision de 2 chapitres du Règlement sur les aliments. Ces chapitres traitent des produits de l'érable et de leurs succédanés ainsi que des dispositions spéciales relatives aux œufs.

La législation et la réglementation ont aussi été révisées en ce qui concerne les règlements relatifs aux aliments carnés et à la santé animale. Un rapport de synthèse sur le contrôle des coquillages et une proposition de réglementation relative à la salubrité des coquillages ont également été rédigés. En ce qui concerne l'étiquetage, 2 projets de guides ont été élaborés. L'un porte sur les produits laitiers et l'autre, destiné aux entreprises, porte sur les procédures générales d'étiquetage des aliments. De plus, un comité central sur les appellations à connotations *biologique* et *écologique* du grain a été mis en place. Enfin, 3 études ont été réalisées sur autant de nouvelles technologies axées sur la préparation et la conservation des aliments.

Laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires

Le mandat de la Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires consiste à fournir l'expertise scientifique nécessaire à l'application et au respect des lois québécoises qui régissent la chaîne alimentaire. Ses interventions prennent notamment la forme de programmes d'inspection, d'études, de services de laboratoire, de planification et de surveillance de travaux analytiques pour les municipalités, de contrôle des paramètres de composition du lait, d'appui à certaines entreprises exportatrices et de coordination des activités d'éradication des épisodes de toxi-infection alimentaire.

Les laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires de Sainte-Foy et de Saint-Hyacinthe ont analysé ensemble près de 600 000 échantillons d'aliments totalisant plus de 1 700 000 déterminations diverses. Celles-ci étaient regroupées dans environ 125 projets ou études spécifiques amorcés dans le cadre des activités des différentes directions concernées et selon les programmes offerts aux producteurs laitiers du Québec.

Le laboratoire de Sainte-Foy a de plus été associé à la coordination, au suivi et à l'élaboration d'un protocole visant le contrôle et l'éradication d'environ

300 épisodes d'intoxication alimentaire. Ce laboratoire a également analysé quelque 3 100 échantillons, nécessitant plus de 6 500 déterminations, pour le bénéfice d'autres directions du Ministère ou organismes gouvernementaux. Enfin il a joué un rôle majeur quant à l'ensemble des contrôles analytiques devant être réalisés pour résoudre l'important problème de contamination découlant de l'incendie de l'entrepôt de B.P.C. de Saint-Basile-le-Grand.

Inspection des produits végétaux

La Direction de l'inspection des produits végétaux a pour mandat d'assurer principalement le respect de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, en inspectant les produits végétaux frais et transformés, les lieux de production, d'entreposage, de conditionnement et de transformation ainsi que les véhicules de transport. Elle veille aussi au respect de la Loi sur le commerce du pain.

En 1988-1989, près de 53 000 heures ont été consacrées à 13 000 interventions sur le terrain, lesquelles ont donné lieu à 386 avis d'infraction et à 7 recommandations de poursuite. En outre, 244 saisies et 4 confiscations ont été effectuées.

La Direction, en plus de voir à l'hygiène et à la salubrité des usines et des manipulations, y a inspecté 50 000 tm et 17 000 kL de produits végétaux transformés. Elle a aussi inspecté 33 000 tm de fruits et de légumes frais du Québec et de l'extérieur de la province. De plus, la Direction a traité 160 plaintes de clients et de consommateurs. Enfin, les laboratoires ont effectué quelque 2 000 analyses de vérification et de surveillance.

La Direction de l'inspection des produits végétaux a facilité la commercialisation du blé du Québec destiné à la consommation humaine en contrôlant la présence de mycotoxines. Elle a aussi contrôlé les spécifications relatives aux asperges, aux canneberges, aux concombres et aux tomates destinés aux usines de congélation ou aux conserveries.

La Direction a également inspecté 10 810 000 L de sirop d'érable en grands contenants chez les acheteurs, dont 860 000 L étaient livrés à la banque créée pour absorber une partie des surplus. Des propositions d'adaptation du règlement sur les produits de l'érable ont été élaborées à l'effet de protéger davantage la santé du consommateur et de corriger certaines erreurs techniques.

Une autre réalisation de la Direction a consisté à participer à l'évaluation du niveau de contamination au cadmium dans les aliments produits dans le nord-ouest et d'autres régions du Québec. Il est apparu que la contamination de produits végétaux frais était sans danger pour le consommateur.

Enfin, la Direction a mis de l'avant un plan d'échantillonnage et de saisie de produits végétaux dès le lendemain de l'incendie de l'entrepôt de B.P.C. à Saint-Basile-le-Grand. Ce plan a permis de définir l'extension de la zone contaminée. Par la suite, la Direction a pu orienter les travaux de destruction des récoltes contaminées et d'indemnisation des producteurs touchés.

Inspection des produits laitiers

Le mandat de la Direction de l'inspection des produits laitiers s'articule autour des 4 objectifs suivants: s'assurer du respect d'une qualité acceptable des produits laitiers et des succédanés à toutes les étapes de la chaîne de production, de transformation et de distribution; inciter les entreprises laitières à implanter des systèmes de contrôle de qualité; favoriser le développement de l'industrie laitière québécoise; enfin, assurer le respect d'une qualité acceptable dans le secteur des œufs.

Inspection des fermes laitières

D'avril à décembre 1988, la Direction a procédé à 8 032 inspections de fermes. À ce nombre s'ajoutent 3 513 visites pour des suivis, des prélèvements et des enquêtes diverses.

Qualité du lait cru

Une fois par mois, soit entre avril et décembre 1988, un échantillon de lait de chaque producteur a été prélevé pour en évaluer la qualité, en fonction de divers paramètres. Environ 84 000 échantillons de lait destiné au secteur du lait de consommation ont engendré près de 345 000 déterminations diverses. Pour la même période, environ 47 500 échantillons de lait destiné au secteur du lait de transformation ont subi environ 151 000 déterminations diverses.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes ont été réalisées dans le but de déterminer la présence de substances polluantes dans le lait à la ferme. Enfin, dans le cadre de ce même programme d'analyse, 138 000 échantillons de lait de producteurs ont été analysés entre avril et décembre 1988 pour leur teneur en matières grasses.

Inspection du transport du lait cru

La Direction a procédé à près de 1 200 inspections de quelque 550 camions-citernes servant au transport du lait de la ferme aux usines laitières. La qualité du lait transporté par ces camions a aussi fait l'objet d'une enquête. Celle-ci s'est déroulée entre les mois d'avril et décembre 1988 et a porté sur quelque 575 échantillons.

Enfin, la teneur en matières grasses du lait de 52 800 citernes a aussi été déterminée aux fins de paiement du lait par les entreprises à la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Inspection des usines de transformation du lait

Entre les mois d'avril et décembre 1988, la Direction a procédé à 2 types de vérifications, soit les inspections en profondeur et de suivi des usines, et la surveillance des produits pour leur microbiologie et leur composition. Dans le cadre de ces 2 activités, 2 720 visites d'usines ont été effectuées et plus de 8 257 échantillons prélevés ont fait l'objet d'environ 31 927 déterminations diverses.

De plus, la Direction a développé un programme de gestion par informatique des résultats des analyses de laboratoires. Elle a également poursuivi la surveillance des pasteurisateurs HTST. En outre, le programme *Lys d'Or* a été réalisé ainsi que la promotion pour l'implantation de systèmes de contrôle de la qualité. Par ailleurs, des vérifications régulières sont faites depuis janvier 1989 auprès des usines laitières dans le but de vérifier la conformité des usines de fabrication de fromage à la nouvelle norme interdisant l'utilisation de bioxyde de titane. Enfin, depuis avril dernier, le nouveau guide d'inspection en profondeur des usines est mis en application par nos inspecteurs.

Livraison des produits laitiers

Entre avril et décembre 1988, les inspecteurs de la Direction ont évalué les conditions de salubrité dans la livraison du lait à domicile. Cette activité a nécessité l'inspection de 860 camions de livraison.

Inspection des succédanés

La Direction a procédé à l'inspection en profondeur et à l'inspection de suivi des usines de succédanés de produits laitiers. En particulier, la margarine a fait l'objet de prélèvements et d'analyses diverses.

Inspection des œufs transformés

Dans le secteur des œufs transformés, plus de 215 visites d'inspection ont été réalisées auprès des producteurs, des producteurs classeurs et des distributeurs tandis que 34 échantillons ont été prélevés et analysés. Une quantité appréciable d'œufs liquides a ensuite été dirigée vers le réseau des produits impropres à la consommation humaine.

Autres activités

La Direction a reçu et traité 213 plaintes relatives au secteur laitier. Elle a émis 2 762 avis de non-conformité pour raisons diverses. De plus, 676 procès-verbaux ont été rédigés. Elle a également obtenu la production de 421 mises en demeure en plus de recommander 124 poursuites à la Régie des marchés agricoles du Québec.

Inspection des produits carnés

La Direction de l'inspection des produits carnés œuvre dans 4 secteurs d'activités, soit l'inspection des viandes propres à la consommation humaine, le contrôle des viandes non comestibles, l'inspection des animaux vivants dans les établissements d'enchères, et, enfin, dans le cadre d'un programme analytique de surveillance.

Viandes propres à la consommation humaine

Cette année, l'inspection permanente a été assurée dans 18 abattoirs détenant un permis d'exploitation et dont les viandes portent le sceau *Approuvé Québec*. Ainsi, 15 161 bœufs, 8 752 veaux, 25 364 porcs, 5 804 ovins, 319 caprins, 752 099 volailles et 188 034 lapins ont été abattus sous surveillance. De plus, pour différentes raisons, 169 819 kg de viande ont été confisqués. L'inspection permanente a également été effectuée dans 2 charcuteries détenant un permis avec estampille. Ces charcuteries ont transformé 257 857 kg de produits de viandes.

Une inspection régulière, basée sur une évaluation du degré de risque, a été effectuée dans 200 charcuteries de gros sans estampille (environ 3 676 visites) et 5 abattoirs avec permis A-4 (faisans, perdrix, pintades, cailles), pour un total de 98 visites. Par ailleurs, 150 abattoirs exemptés de permis ont été visités bimensuellement par un inspecteur (2 340 visites). Ces établissements ont abattu environ 22 007 bovins, 5 388 veaux, 14 143 porcs, 6 050 ovins, 2 462 caprins, 787 340 volailles et 10 540 lapins.

Enfin, d'autres établissements, tels que 209 découpes à forfait, 159 distributeurs-transporteurs et entrepôts publics et 54 boucheries spécifiques ont fait l'objet, respectivement, de 679, 500 et 450 visites d'inspection.

Viandes impropres à la consommation humaine

La Direction de l'inspection des produits carnés a assuré l'inspection permanente dans 14 ateliers d'équarrissage détenant un permis de désossement ou de préparation générale pour fins de transformation en nourriture animale.

Des activités d'inspection régulières ont été réalisées également dans d'autres types d'établissements tels que 51 récupérateurs d'animaux (619 visites), 160 visonnières et renardières (117 visites), 11 fondoirs et relais, en plus de diverses enquêtes (77 visites) à la suite de plaintes.

Les établissements de récupération ont recueilli environ 22 143 bovins, 53 521 veaux, 1 467 chevaux, 218 108 porcs, 5 611 autres animaux morts et plus de 812 002 kg de chair de porc, 2 150 491 kg de chair de volaille et 789 018 kg de chair d'autres espèces. Ces viandes impropres à la consommation humaine ont été éliminées du circuit des viandes propres à la consommation humaine.

Vente aux enchères d'animaux vivants

L'inspection permanente est effectuée dans 20 maisons d'encan ayant obtenu leur permis d'exploitation au cours des 2 dernières années.

Programme de surveillance en vue de diminuer la quantité de résidus médicamenteux dans les viandes

Au cours de l'année, les inspecteurs ont prélevé 1 581 échantillons pour fins d'analyse. Dans les cas positifs, des actions correctives ont été entreprises envers les fautifs, soit en les aidant à régler leur problème, soit en leur donnant une sévère mise en garde, ou simplement en confisquant leurs produits.

Inspection des produits marins

La Direction de l'inspection des produits marins procède au triage des produits marins avant leur utilisation. Elle veille aussi au maintien de l'hygiène des locaux et de l'équipement des établissements de vente en gros. La Direction voit également à inspecter les produits afin de vérifier leur innocuité. Enfin, elle est responsable du respect des normes réglementaires concernant les indications et les marques.

Triage

Environ 80 inspecteurs occasionnels ont procédé à l'activité de triage dans 65 usines, ce qui donne lieu à la production de 17 487 rapports. Le travail des inspecteurs a porté sur 48 061 tm de poissons, 537 tm de homard, 7 893 tm de crabe, 7 879 tm de crevettes et 724 tm de mollusques, pour un total de 65 094 tm de produit de toutes catégories confondues, soit 91,3 % du produit entré dans les usines pour fins de transformation.

Inspection

La Direction a procédé à l'inspection régulière de 217 établissements qui font la préparation de produits marins pour la vente en gros.

Les interventions du Ministère se sont traduites par 1 545 visites entre avril 1988 et janvier 1989, l'utitisation de 2 432,8 jours-personne pour des activités de surveillance, la rédaction de 371 procès-verbaux de constatation, de 97 procès-verbaux de saisie et de 32 procès-verbaux de confiscation, l'émission de 34 mises en demeure, 17 poursuites devant les tribunaux et la confiscation de 41 666 kg de produits trouvés impropres à la consommation humaine.

D'avril 1988 à février 1989, les inspecteurs ont aussi effectué la vérification des cales de 42 bateaux afin de s'assurer de la conformité de la construction en regard des normes du programme d'aide financière à la flotte de pêche côtière (bateaux de moins de 10,7 m (35 pi)).

Coordination des activités avec le gouvernement fédéral

Les représentants du Ministère ont poursuivi les discussions avec les représentants du ministère fédéral des Pêches et Océans en vue de finaliser une entente d'harmonisation portant sur les activités d'inspection.

Contrôle de la qualité

La Direction de l'inspection des produits marins a reçu 2 demandes officielles d'approbation de contrôle de la qualité de la part de 2 usines de transformation des produits marins.

Programme d'aide à la qualité des moules cultivées du Québec

Dans le cadre de ce programme d'aide, la Direction a procédé au prélèvement de 398 échantillons pour fins d'analyse des saxitoxines, de l'acide domoïque et de la présence de coliformes. Tous les résultats se sont révélés négatifs à la présence de saxitoxines ($\leq$42 mg) et à l'acide domoïque. Quant aux résultats concernant les coliformes, ils se situaient tous à l'intérieur des normes établies.

Inspection des aliments à la consommation

La Direction de l'inspection des aliments à la consommation a pour mandat de faire appliquer, dans les établissements de vente au détail et de consommation d'aliments, les lois, règlements et ordonnances touchant les produits agricoles, marins, alimentaires, laitiers (et leurs succédanés), ainsi que la Loi sur le commerce du pain. La Direction contrôle la provenance des aliments offerts au consommateur en s'assurant d'une manipulation appropriée et hygiénique des aliments et en garantissant la salubrité des locaux où ils transitent. Au total, près de 45 000 points de vente au détail relèvent directement ou indirectement de cette unité administrative.

Activités d'inspection

Cette année, la Direction avait la responsabilité directe d'environ 28 000 établissements de vente au détail et de consommation d'aliments de la province. Ses inspecteurs y ont effectué, en date du 31 janvier

1989, 38 700 visites, dont 16 403 dans les établissements de restauration, 13 920 dans les magasins d'alimentation et 8 377 dans d'autres secteurs de la vente au détail d'aliments.

À la suite de ces visites, 3 192 procès-verbaux ont été rédigés et 4 232 échantillons ont été prélevés. Les inspecteurs ont également confisqué et procédé à la destruction volontaire de 58 870 kg de produits alimentaires impropres à la consommation humaine. Durant la même période, les inspecteurs ont visité 288 établissements dans le cadre d'enquêtes rendues nécessaires par les épisodes de toxi-infection alimentaire. La Direction a également répondu à 1 317 plaintes provenant des consommateurs. Plus de 80 % de ces plaintes ont donné lieu à une enquête de la part des inspecteurs.

Les infractions relevées par les inspecteurs ont donné lieu à l'émission, par la Direction, de 1 718 avis de conformité et à la demande de 247 poursuites auprès du ministère de la Justice ou de la Régie des marchés agricoles.

Par ailleurs, la Direction de l'enseignement du Ministère, de concert avec le Sous-ministériat de la qualité des aliments et de la santé animale, lancera à l'automne 1989 un projet pilote s'adressant aux responsables d'établissements de vente d'aliments au détail. Ces cours de formation en hygiène et salubrité, de même qu'en manipulation et qualité des aliments devraient rejoindre 300 personnes.

La Direction a également mis de l'avant un programme d'inspection systématique des grandes chaînes de restauration ou d'alimentation afin d'identifier les principaux problèmes opérationnels existants et d'étudier les moyens à prendre pour les éliminer. Sous la forme d'un projet pilote, ce programme a, jusqu'à ce jour, été mis en œuvre dans tous les établissements d'une chaîne de restaurants. D'autres chaînes y seront soumises à compter du printemps 1989.

La Direction de l'inspection des aliments à la consommation préside un comité multipartite dont le mandat est d'établir un plan d'action conjoint à l'échelle de la province. Ce plan vise à contrer, en 1989, une éventuelle poussée épidémique de colites hémorragiques à E. coli 0157:H7.

La Direction a d'autre part mis en place un comité chargé de monter un dossier opérationnel sur la réglementation. Son but est d'identifier les lacunes dans la réglementation actuelle et de suggérer les correctifs pouvant être apportés.

En 1988-1989, la Direction a élaboré, sous forme de cours et d'accessoires pédagogiques, des dossiers de vulgarisation visant à sensibiliser à leurs responsabilités respectives les commissions scolaires du Québec, les détaillants en alimentation et restaurateurs ainsi que les enseignants de cuisine professionnelle et d'alimentation/nutrition.

Enfin, les activités de formation du personnel de la Direction ont été axées cette année sur le ressourcement des inspecteurs en matière de preuves et de procédures judiciaires.

Programme 7
Gestion du territoire agricole

Ce programme vise à conserver pour l'agriculture les sols arables. Il comprend l'élément suivant: 2) Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes.*

Élément de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
7.2 Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes	28 268,5	27 913,4
Total	**28 268,5**	**27 913,4**

* Les activités de la Commission de protection du territoire agricole font l'objet d'un rapport séparé (7.1).

Élément 7.2
Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère a remboursé 70 % du montant des taxes foncières municipales et scolaires aux exploitants occupant une ferme comprise dans une zone agricole.

En 1988-1989, 28 834 bénéficiaires ont reçu des remboursements totalisant 27 913 430 $.

Programme 8
Gestion interne et soutien

Le programme de gestion interne et de soutien vise à permettre l'élaboration d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles dans le but d'orienter l'action du Ministère et d'assurer la gestion rationnelle des ressources humaines et matérielles.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses
8.1 Direction	2 386,1	2 352,8
8.2 Soutien administratif et technique	31 358,8	30 710,0
Total	**33 744,9**	**33 062,8**
Effectifs du programme	**308**	

Élément 8.1
Direction

Cet élément a pour but de doter le Ministère d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles et d'orienter ses actions conformément à ces politiques en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Élément 8.2
Soutien administratif et technique

Mandat général

Cet élément de programme regroupe les unités de soutien administratif et financier dont la mission est d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des ressources du Ministère en vue d'accroître la performance de celui-ci, tout en tenant compte du cadre établi par le gouvernement et des orientations ministérielles.

Ressources financières

Les principales réalisations de la Direction des ressources financières ont consisté à:

- terminer la décentralisation de la gestion des opérations comptables;
- rédiger un guide de gestion des ressources financières ayant pour objectif de favoriser la compréhension du cycle de gestion financière et de faciliter le déroulement des activités;
- mettre en place 4 projets pilotes pour effectuer la gestion budgétaire par activité;
- participer, à titre d'experte en gestion administrative et financière, aux divers comités portant sur le rôle du Ministère dans différents champs d'activités;
- proposer une stratégie budgétaire triennale;
- préparer, pour la Commission des engagements financiers, les dossiers concernant les engagements de 25 000 $ et plus;
- mettre en application de nouveaux modes de vérification relativement aux programmes *Assurance santé animale du Québec*, *Taxes foncières* et *Lait-école*.

Approvisionnements et services

Au service des approvisionnements de la Direction des approvisionnements et des services, les principales réalisations ont consisté, cette année, à rencontrer tous les gestionnaires du Ministère pour les informer et les soutenir quant à l'aspect approvisionnement de leurs tâches. Le Service a aussi été chargé du fonctionnement du centre de télécommunication du siège social. Enfin, des efforts de sensibilisation ont été faits auprès des gestionnaires quant aux coûts des appels interurbains et quant à la récupération des frais personnels d'interurbains.

Aux Services auxiliaires, les principales activités ont porté tout d'abord sur l'informatisation de la gestion de l'inventaire des publications au centre de distribution. À la gestion des documents administratifs, le personnel a réalisé un calendrier partiel de conservation des documents administratifs du Ministère, en plus d'appliquer de façon partielle la Loi sur la protection des non-fumeurs. La mise en application du plan uniforme de classement du Ministère a également été poursuivie.

Pour sa part, le Service de la gestion des immeubles et des contrats a réalisé les investissements prévus pour la première année du plan quinquennal de conservation des immeubles. Le personnel a également confectionné les plans, devis et appels d'offres nécessaires au projet de centre de service de La Tabatière. Il a aussi élaboré les plans et devis du pavillon administratif et ceux du laboratoire de recherche de Deschambault.

Vérification interne

À la Direction de la vérification interne, le virage amorcé au cours du précédent exercice financier s'est poursuivi, ce qui a donné lieu à une réorganisation majeure de la Direction et à une révision de son rôle dans la vérification de systèmes informatiques en développement. À souligner la mise sur pied d'un comité de vérification responsable, entre autres, de l'approbation des plans de vérification.

Coordination et évaluation de programmes

Cette année, la Direction de la coordination et de l'évaluation de programmes a été particulièrement active dans les domaines de la planification stratégique, de l'évaluation de programmes et de la coordination des plans d'intervention.

Le processus de planification ministérielle a demandé davantage de participation de la part des gestionnaires et de leurs équipes en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi du plan d'action 1988-1989, de même qu'en ce qui touche à la préparation du plan 1989-1990. On a également entrepris la définition d'un nouveau projet bio-alimentaire pour la période 1990-1993.

L'année a aussi été marquée par la mise en œuvre du premier plan d'évaluation préparé en fonction des besoins exprimés par les gestionnaires. Huit études ou cadres d'évaluation ont été réalisés et des séances de formation ont été organisées à l'intention des gestionnaires et du personnel de certaines directions.

Par ailleurs, des experts provenant du Ministère, de l'O.C.A.Q. et de la R.A.A.Q., de même que des intervenants du milieu ont été associés de près à l'élaboration de 6 propositions de plans d'intervention intégrés pour autant de secteurs prioritaires. Ces domaines sont l'agriculture biologique, l'horticulture ornementale, la serriculture, les bovins de boucherie, le blé d'alimentation humaine et la fève soya. Enfin, le plan quinquennal de rentabilisation du secteur ovin a été mis en marche en juin 1988.

Ressources humaines

Au nombre de ses réalisations, la Direction des ressources humaines a procédé à l'implantation d'un système de prime pour les emplois professionnels de complexité supérieure. Elle a ainsi implanté une nouvelle classification pour les cadres intermédiaires par l'évaluation des emplois et par l'intégration des employés visés.

La Direction a aussi délégué aux directeurs de direction la responsabilité de nommer les employés occasionnels. Elle a en outre consulté les gestionnaires en ce qui concerne la négociation de conventions collectives de travail. Enfin, elle a intensifié le développement du personnel d'encadrement par l'élaboration d'un programme spécial de développement, par la préparation et la présentation de séances de formation spécifiques, et par la mise en place de cercles de gestion.

Systèmes

À la Direction des systèmes, les principales réalisations ont porté tout d'abord sur l'implantation d'un système d'information dans les 7 laboratoires de pathologie animale et ensuite, sur la mise sur pied d'une division micro-informatique et bureautique capable de soutenir et de venir en aide aux différentes clientèles et unités administratives du Ministère. La Direction a aussi élaboré le plan directeur informatique, comme il est requis par le Conseil du trésor. Enfin, elle a implanté un réseau de messagerie électronique capable de desservir toutes les régions.

Communications

Le mandat de la Direction des communications est de mettre à la disposition du Ministère des conseillers en communication afin de diffuser l'information sur les lois, les règlements, les politiques, les programmes et les activités du Ministère auprès de ses divers publics, soit les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

Dans le cadre de ses activités écrites, la Direction des communications a maintenu la publication de 4 périodiques rejoignant, d'une part, les clientèles francophones et anglophones chez les producteurs agricoles et les pêcheurs et, d'autre part, les employés du Ministère.

Par ailleurs, la Direction a rédigé différents documents d'information sous la forme de dépliants (82), de brochures et volumes (83), d'affiches (20) et de divers autres imprimés (90). Elle a aussi convoqué les journalistes à 20 conférences de presse en plus d'émettre 165 communiqués sur les sujets les plus divers.

Publicité

Le 8 avril 1988, une importante campagne de publicité visant la conservation des ressources sols et eau a été lancée à l'échelle du Québec. De nombreuses activités ont caractérisé cette campagne, dont la publication de la politique ministérielle de conservation des sols et de l'eau en milieu agricole, la distribution d'un guide pratique, la présence de spécialistes du Ministère aux réunions d'information, la publication de chroniques dans les journaux spécialisés et, enfin, la production de vidéos sur le sujet.

En outre, une vaste opération de sensibilisation a été déclenchée à l'été 1988 dans le but d'informer les jeunes susceptibles de fréquenter les Instituts de technologie agro-alimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Mentionnons également la mise sur pied et le lancement d'une campagne de publicité sur l'emploi agricole. Cette campagne était une réalisation conjointe du Ministère, de l'Union des producteurs agricoles et d'Agriculture Canada.

Enfin, la Direction des communications à effectué, cette année, 135 placements publicitaires totalisant un déboursé de plus de 200 000 $.

Édition

En 1988-1989, la Direction a conçu et réalisé plus de 500 projets d'édition. Parmi eux, mentionnons des travaux d'impression dont les tirages s'établissent comme suit: 453 550 dépliants de vulgarisation, 204 500 brochures et 42 700 volumes d'information technique.

D'autres projets d'édition totalisant 420 000 imprimés ont également été réalisés, de même que des pages publicitaires et la conception de multiples stands d'exposition.

Expositions

Les spécialistes de la Direction des communications ont conçu et fabriqué 55 stands d'exposition qui ont été utilisés lors de 76 foires, salons et autres événements promotionnels. Parmi les réalisations principales, mentionnons la participation à l'Exposition provinciale de Québec, au Salon de l'agriculture, des vins et de l'alimentation de Montréal, et à la Royal Agricultural Winter Fair de Toronto.

De plus, 16 stands ont été conçus et réalisés dans le cadre de la participation du Ministère à plus de 40 expositions couvrant l'ensemble des 12 régions agricoles du Québec. Les thèmes principaux ont été *La conservation des ressources sols-eau en milieu agricole* et *La présence de la femme en agriculture.*

Audiovisuel

La Direction des communications a réalisé 15 productions audiovisuelles majeures en plus de poursuivre sa collaboration à *La Fourchette d'Or*, à Télévision Quatre-Saisons, une série de 195 émissions quotidiennes de 30 minutes ayant débuté en septembre 1988. La Direction, en collaboration avec l'Université Laval, a aussi coproduit une série de 7 vidéogrammes sur les jugements d'animaux. De plus, une dizaine de conférences ont été accompagnées de documents audiovisuels.

La Direction a également assuré la couverture de quelque 95 événements agricoles ou para-agricoles, développé près de 320 films noir et blanc et imprimé 8 250 photographies dans son laboratoire. Plus de 120 autres travaux de laboratoire ont aussi été effectués. Enfin, les travaux suivants ont été réalisés par des laboratoires extérieurs: développement de 449 films en couleurs et diapositives, reproduction de 4 614 diapositives et impression de 3 510 photographies en couleurs de différents formats.

Programme 10
Développement des pêches maritimes

Ce programme vise à stimuler le développement de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture. Dans le cadre de ce programme, de nombreux services ainsi que de l'aide technique et financière sont offerts aux pêcheurs, aux aquiculteurs et aux transformateurs de produits halieutiques. De plus, des activités de recherche scientifique et technique sont menées afin d'augmenter et d'améliorer l'exploitation des ressources halieutiques. Enfin, différentes actions structurantes sont entreprises afin d'augmenter le rendement économique du secteur des pêches et de développer l'aquiculture.

Élément de programmes	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
10.1 Gestion des ressources, développement et administration	5 972,9	5 708,2
10.2 Contribution à l'exploitation et à la transformation de la ressource	16 056,5	11 376,2
Total	**22 029,4**	**17 084,4**
Effectifs du programme	**139**	

Élément 10.1
Gestion des ressources, développement et administration

Recherche scientifique et technique

La Direction de la recherche scientifique et technique réalise ou appuie des activités de recherche et de développement destinées à soutenir le développement du secteur des pêches et de l'aquiculture.

Cette Direction exerce son mandat à partir de 5 stations de recherche situées à Gaspé, Grande-Rivière, Cap-aux-Meules, Québec et La Tabatière.

Sites aquicoles

Cette année, un bilan des ressources hydriques souterraines des territoires publics de l'Abitibi a permis de répertorier 10 sites à haut potentiel. Un bilan similaire pour l'ensemble de la Gaspésie a aussi été complété et a permis de déterminer de bons potentiels dans cette région. Une étude de potentiel hydrique de la région de l'Outaouais-Témiscamingue a également été entreprise.

En milieu marin, une étude est présentement en cours sur le potentiel des zones marines côtières.

Enfin, le Ministère poursuit des études conjointes avec le milieu universitaire pour déterminer la capacité de support des lagunes pour la conchyliculture et/ou pour mettre au point des méthodes d'évaluation rapide des potentiels maricoles.

Développement et rentabilisation de l'aquiculture

Les résultats obtenus sur la faisabilité technique d'élever du pétoncle géant au Québec ont permis au Ministère d'évaluer la rentabilité possible de cette nouvelle activité. En conséquence, le Ministère a structuré des activités d'appui à l'implantation, dès 1989, d'une nouvelle production.

Dans la Baie-des-Chaleurs et sur la Basse-Côte-Nord, les études réalisées ou financées par le Ministère sur l'élevage de la moule bleue laissent croire à la possibilité d'adapter des technologies d'élevage aux conditions locales, en plus d'assurer l'implantation efficace de cette activité. De plus, le Ministère a poursuivi, aux Îles-de-la-Madeleine, l'évaluation des possibilités techniques d'élever des moules à l'extérieur du système lagunaire. On a aussi entrepris d'analyser la possibilité de produire dans les lagunes des moules de meilleures tailles en utilisant une technique d'élevage mise au point en Suède.

Par ailleurs, la Direction a poursuivi les études sur la faisabilité d'élever de l'écrevisse au Québec. De plus, afin d'appuyer la production des salmonidés, elle a fait tester différentes méthodes portant sur l'oxygénation de l'eau, les manipulations génétiques, les soins préventifs et l'alimentation. De nouvelles méthodes de traitement du fer ont aussi été soumises à des essais.

Fermes aquicoles expérimentales

Afin de se munir des outils de recherche appropriés, le Ministère a entrepris, en 1988, de structurer des projets concrets de mise en place de fermes aquicoles expérimentales. Pour cela, il a analysé les besoins d'outils et de recherche tant en eau marine qu'en eau douce.

Commercialisation de produits frais haut de gamme

En 1988, la Direction de la recherche scientifique et technique a évalué la faisabilité technique de produire des filets frais de poisson de fond de qualité garantie. Une étude similaire a été menée afin d'améliorer la qualité et la viabilité des homards commercialisés au Québec.

Utilisation de sous-produits

À la suite d'une évaluation faite en 1987, la Direction, de concert avec le Centre québécois de valorisation de la biomasse et des industriels, a entrepris des essais afin d'évaluer des voies québécoises d'utilisation de l'ensilage pour l'alimentation animale.

De plus, la Direction a poursuivi avec un succès prometteur les essais de développement expérimental de boëtte semi-usinée destinée à remplacer le poisson-appât dans les pêches au casier et à la palangre.

Développement de produits de 2e et 3e transformations

Cette année, l'usine pilote du Ministère, à Gaspé, a accueilli 6 entreprises désireuses d'analyser leurs possibilités de commercialiser de nouveaux produits.

Aide à l'industrie

La Direction a produit, conjointement avec le consortium Nova-Nord, une analyse sur les procédés existants pour la transformation de poisson rond surgelé.

Gestion et développement des pêches en eau douce

En collaboration avec le M.L.C.P., la Direction a analysé le statut des stocks de perchaude et d'esturgeon dans le lac Saint-Pierre et dans l'estuaire du Saint-Laurent. La Direction a également établi la faisabilité de réaliser des pêches dirigées à la barbue au moyen de palangre, cela sans affecter le stock d'esturgeon jaune.

Par ailleurs, l'étude visant à analyser la possibilité de développer une pêche dirigée au corégone en Abitibi-Témiscamingue n'a pas donné de résultats positifs. Une étude similaire sur l'esturgeon jaune devrait se poursuivre en 1989. Sur la Côte-Nord, une étude réalisée conjointement avec la Société Hydro-Québec n'a pas permis d'établir la faisabilité de réaliser une pêche dirigée à l'anguille dans la rivière Bersimis. Enfin, plusieurs autres études de faisabilité ont été menées en milieu nordique sur le potentiel de pêche commerciale au corégone, à l'esturgeon jaune, à l'omble arctique et au saumon atlantique.

Amélioration des techniques des pêches maritimes

Plusieurs entreprises de pêche ont pu bénéficier de l'aide technique du Ministère pour le développement et l'utilisation d'engins de pêche adaptés et performants.

Services administratifs

La Direction des services administratifs fournit aux autres unités administratives du Sous-ministériat des pêches commerciales et de l'aquiculture les services de soutien et de conseil en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'en communication et en documentation. Enfin, elle assure la liaison entre les unités administratives en territoire maritime et les services centraux du Ministère, à Québec.

La réorganisation administrative de la Direction constitue l'une des principales réalisations de l'année 1988-1989. L'effectif, qui a été réduit de 6 postes, en totalise maintenant 18.

En gestion des ressources humaines, la Direction a procédé à l'intégration des cadres intermédiaires ainsi qu'à l'intégration, à l'intérieur du Sous-ministériat, des employés touchés par la privatisation des centres de services de la Gaspésie. Le personnel s'est penché également sur la coordination du nouveau Plan d'organisation administrative supérieur (P.O.A.S.) et sur la décentralisation du dossier de l'assiduité.

En ce qui regarde les communications, la Direction a monté un stand d'information et participé à 5 expositions en territoire maritime. Elle a aussi participé à l'organisation de 4 colloques et à l'organisation d'activités dans le cadre de la *Semaine des sciences*. Enfin, la Direction a rédigé plusieurs articles pour la revue *Alimentation-Québec Pêcheries*.

En gestion des ressources financières et matérielles, la Direction a travaillé sur l'intégration du Service des ressources matérielles avec celui des ressources financières. Le personnel a aussi produit des prévisions budgétaires ainsi que le rapport mensuel sur le suivi budgétaire. Enfin, la Direction a préparé une procédure écrite de vérification des fonds locaux.

En gestion de la documentation, la Direction a réalisé le calendrier de conservation en plus de préparer, pour la saisie informatique, le calendrier, la typologie et les dossiers déposés au préarchivage. En documentation scientifique et technique, la Direction a assuré la disponibilité du Service de la bibliothèque auprès de tous les usagers.

Pour sa part, le Groupe d'analyse et de coordination, situé à Québec et rattaché directement au sous-ministre adjoint, a apporté son soutien aux revendications du groupe Nova-Nord pour l'obtention des contingents hauturiers de poissons de fond à l'intérieur de la zone des 200 milles marins. En matière de relations fédérales-provinciales, le Groupe a également assuré le fonctionnement et le suivi de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches. Dans le cadre de cette entente, 74 projets ont été approuvés en 1988-1989, pour un montant global de 13,7 millions de dollars.

Le groupe a aussi apporté un suivi à la concrétisation du plan de développement de l'aquiculture commerciale. Il a de plus assuré un suivi quant à la modification des règlements de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, cela pour permettre la commercialisation du saumon et de l'omble de fontaine d'élevage. En outre, le Groupe a contribué à la mise en place du nouveau programme d'aide financière à la construction de bateaux de pêche de plus de 10,7 m. Enfin, il a participé au démarrage des activités de contrôle liées à l'application de la Loi sur la transformation des produits marins.

Élément 10.2
Contribution à l'exploitation et à la transformation de la ressource

Services aux usagers

Essentiellement axée sur les services aux pêcheurs et aux usines de transformation, la Direction des services aux usagers administre les divers programmes de prêts et subventions du Ministère dans le secteur des pêches commerciales, fournit le support technique aux pêcheurs pour la construction et la réparation des bateaux de pêche et gère les installations d'appui mises à la disposition de l'industrie des pêches.

La Direction maintient des bureaux régionaux à Gaspé, Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine), Sept-Îles, Blanc-Sablon, Québec et un bureau local à Kuujjuaq (Nouveau-Québec). Ses activités sont regroupées en 3 services: le Service des prêts, subventions et permis, le Service d'aide technique aux pêcheurs et le Service de la gestion des équipements.

Prêts, subventions et permis

L'ensemble des stimulants financiers versés à la clientèle en 1988-1989 a atteint 6 247 100 $.

Exploitation de la ressource

Le programme d'aide financière à la construction de bateaux de pêche de 10,7 m et plus a nécessité des déboursés de 1 478 400 $ sous forme de prise en charge d'intérêt et de rabais d'intérêt. Quinze nouveaux projets de construction ont été approuvés en 1988-1989 et représentent des subventions de 4 757 097 $ sous forme de prise en charge d'intérêt et de 1 766 603 $ sous forme de rabais dégressifs d'intérêts. Vingt-sept constructions, mises en chantier en 1987-1988, ont été terminées au cours de 1988-1989 et 14 bateaux sont présentement en construction dans 7 chantiers maritimes accrédités par le Ministère.

Les garanties de prêts consenties pour les 15 nouveaux projets de construction sont de 9 325 774 $. Cinquante-huit prêts garantis totalisant 6 262 460 $, ont été consentis pour l'achat de bateaux usagés, les réparations, l'acquisition d'équipements de pêche, le refinancement et/ou la consolidation de dettes.

Le renouvellement de la flotte de pêche semi-hauturière du Québec est presque terminé. Au total, 90 bateaux ont été construits depuis 1985-1986, pour des investissements globaux de 63 178 900 $. Le Ministère a contribué pour 8 398 200 $ en subventions directes. Par ailleurs, les prêts consentis par le Ministère pour la construction de ces bateaux s'élèvent à 12 459 700 $ et les garanties de prêts, à 35 120 000 $.

Le programme d'aide financière à la flotte de pêche côtière a permis d'aider 378 bénéficiaires, avec des déboursés de 630 000 $ pour la construction de bateaux de 6,0 m à 10,7 m, l'achat d'équipements de pêche et l'acquisition de moteurs marins.

Quant au programme d'assurance de bateaux de pêche, il a rejoint une clientèle de 352 pêcheurs, pour des déboursés de 85 000 $.

Le Ministère a également finalisé la réforme de l'aide à la construction de bateaux de plus de 10,7 m. Désormais, les pêcheurs pourront obtenir une garantie de prêt qui couvre 90 % du coût de construction des bateaux.

Aquiculture

Par ailleurs, le programme d'aide au développement de la production aquicole destinée à la consommation a permis à 18 bénéficiaires d'obtenir une aide financière totalisant 288 600 $. Pour le volet II du

programme, 5 avis ont été acheminés à la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires pour des garanties d'emprunts de 943 737 $. Quant au volet III, il a permis à 16 entreprises de se partager 367 647 $ en subvention aux frais d'exploitation.

En 1988-1989, 164 permis ont été délivrés par le Ministère pour le domaine aquicole, soit 16 en milieu marin et 148 en milieu terrestre.

Loi sur la transformation des produits marins

Cette loi, entrée en vigueur en septembre 1987, vise à maintenir en industrie les emplois dans la région maritime et à assurer une transformation minimale des espèces marines.

Lors des contrôles prévus pour l'application de la loi, des cargaisons de poisson et de crabe destinées à l'exportation ont été surveillées, suivies et finalement transformées dans des usines du secteur maritime. Ces contrôles ont maintenu 5 600 heures de travail dans la région maritime.

Développement

Le volet développement a pris de l'ampleur en 1988-1989 avec l'embauche de 2 nouveaux agents de développement bio-aquatique, l'un à Blanc-Sablon et l'autre à Gaspé.

Aide technique aux pêcheurs

Les principales actions du Service d'aide technique aux pêcheurs ont porté sur la surveillance des constructions de bateaux de pêche. Les techniciens du Service ont procédé à l'évaluation de plusieurs bateaux usagés dans le but de consentir des prêts aux pêcheurs. Ils ont également prodigué des conseils aux pêcheurs quant à l'entretien et à la réparation de leurs bateaux de pêche. Le Service a également contribué à l'application de la Loi sur la transformation des produits marins.

Gestion des équipements

Le processus de privatisation des installations d'appui aux pêcheurs et aux industriels de la pêche s'est partiellement concrétisé en 1988-1989. En janvier 1989, le Ministère a cédé, à titre gratuit, le Centre de services pour bateaux de pêche de Cap-aux-Meules à l'Association des capitaines-propriétaires des Îles-de-la-Madeleine. Cette dernière exploite d'ailleurs le centre de services depuis avril 1988. Une entente a également été conclue en juin 1988 avec l'Association des pêcheurs de Rivière-au-Tonnerre - Sheldrake pour l'exploitation de la cale de halage de Rivière-au-Tonnerre. Cette installation sera aussi transférée, à titre gratuit, à cette dernière association.

Les installations restantes, soit les cales de halage de Rivière-au-Renard et Sandy Beach (Gaspé) ainsi que le Centre de services de Newport, ont fait l'objet d'appels d'offres publics en mars 1989. Elles seront vraisemblablement privatisées durant l'exercice financier 1989-1990.

Le Service de la gestion des équipements voit également à l'exploitation des parcs industriels de pêche de Rivière-au-Renard, Cap-aux-Meules, Grande-Rivière et Paspébiac.

Parmi les projets d'infrastructures réalisés en 1988-1989, mentionnons l'agrandissement des centres de services de Newport (320 400 $) et de Cap-aux-Meules (153 600 $). D'autres projets ont été amorcés au cours de la même période, dont l'approvisionnement en eau salée du parc industriel de Cap-aux-Meules (1 360 000 $) et la commande pour des études préliminaires en vue de la construction de centres de services à La Tabatière et à Sept-Îles.

Principaux programmes d'aide financière

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Recherche scientifique et technique		
Subventions de recherche	18	376,3
Services aux usagers		
Aide à la construction de bateaux de pêche de 6 à 10,6 m	78	293,2
Achat d'accessoires et de moteurs marins	121	220,2
Achat d'équipements de pêche	179	179,9
Aide à la construction de bateaux de pêche de plus de 10,6 m	76	1 478,4
Aide à la construction de bateaux de pêche au Québec nordique	1	36,9
Assurance des bateaux de pêche	352	85,0
Crédit maritime	1	99,7
Subvention à des associations	7	158,3
Remboursement du secteur de la transformation des produits marins et commercialisation des produits bio-aquatiques	25	2 746,2
Développement de la production piscicole et aquiculture	18	288,6
Total	**876**	**5 962,7**

Partie III
Lois administrées

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi sur les abeilles (c. A-1)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi favorisant l'aménagement et la modernisation d'usines laitières régionales (c. A-19)

Loi sur les cercles agricoles (c. C-9)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, article 29.2)

Code municipal (c. C-27.1, article 717)

Loi sur le commerce du pain (c. C-32)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (c. C-37.2, articles 153.2 et 153.6)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 51 et 66)

Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes (c. C-76)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur les entrepôts frigorifiques pour le poisson et la boitte (c. E-12)

Loi sur la fiscalité municipale (articles 1, 2, 3, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 55, 56, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 203, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 220.1 et 259) (c. F-2.1)

Loi sur le mérite agricole (c. M-10)

Loi sur le mérite de la restauration (c. M-10.1)

Loi sur le mérite du pêcheur (c. M-10.2)

Loi sur les mines (c. M-13, article 134)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, (c. P-29)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'agriculture (c. S-25)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les sociétés de fabrication de beurre et de fromage (c. S-29)

Loi sur les syndicats d'élevage (c. S-39)

Loi sur les terres agricoles du domaine public (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine public (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc. (1983, c. 6)

Charte de la ville de Québec (1929, c. 95, articles 336 e. et 336 i.)

Charte de la ville de Sherbrooke (1974, c. 101, articles 8 c. et 8 g.)

Charte de la ville de Trois-Rivières (1915, c. 90, articles 41 c. et 41 g.)

Lois administrées par l'Office du crédit agricole du Québec

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur le financement agricole (L.R.Q., c. F-1.2) - (1987, c. 86)

Loi administrée par la Commission des courses de chevaux du Québec

Loi sur les courses de chevaux (L.R.Q., c. C-72.1) - (1987, c. 103)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur la protection du territoire agricole (c. P-41.1)

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Loi administrée par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60)

Lois administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles

Loi sur les grains (c. G-1.1)

Loi sur la mise en marché des produits agricoles (c. M-35)

Loi sur le prix du bois à pâte vendu par des agriculteurs (c. P-25, article 3)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30)

Loi administrée par la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (S.O.Q.U.I.A.)

Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (c. S-21)

Annexe

Liste des directions régionales du M.A.P.A.Q.

Région 1
Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault
Rimouski, cté de Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél.: (418) 722-3615

Région 2
Québec
8032, avenue des Églises
Charny, cté de Lévis (Québec)
G6X 1X7
Tél.: (418) 832-2977

Région 3
Beauce-Appalaches
1115, avenue du Palais
Édifice Verdier
C.P. 459
Saint-Joseph, cté de Beauce (Québec)
G0S 2V0
Tél.: (418) 397-6825

Région 4
Bois-Francs
460, boul. Louis-Fréchette
C.P. 1090
Nicolet, cté de Nicolet (Québec)
J0G 1E0
Tél.: (819) 293-8501

Région 5
Estrie
4260, boul. Bourque
Rock Forest, cté de Sherbrooke (Québec)
J1N 1E6
Tél.: (819) 563-3383

Région 6
Richelieu - Saint-Hyacinthe
3230, rue Sicotte
C.P. 40
Saint-Hyacinthe, cté de Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7B2
Tél.: (514) 773-3924

Région 7
Sud-Ouest de Montréal
214, rue Principale
Châteauguay, cté de Châteauguay (Québec)
J6J 3H2
Tél.: (514) 692-8288

Région 8
Outaouais
390, rue Principale
Buckingham, cté de Papineau (Québec)
J8L 2G7
Tél.: (819) 986-8541

Région 9
Abitibi-Témiscamingue
180, boul. Rideau
Local 2.01
Noranda, cté de Témiscamingue (Québec)
J9X 1N9
Tél.: (819) 764-3295

Région 10
Nord de Montréal
867, boul. l'Ange-Gardien
C.P. 3396
L'Assomption, cté de L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
Tél.: (514) 589-5781

Région 11
Mauricie
91, boul. Saint-Louis
Saint-Louis-de-France, cté de Champlain (Québec)
G8T 1E5
Tél.: (819) 375-4761

Région 12
Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord
801, chemin Pont de Taché Nord
Alma, cté de Lac-Saint-Jean (Québec)
G8B 5W2
Tél.: (418) 662-6486